

VERSION FINALE CONGRÈS 1/2 DÉCEMBRE 2018

Campussaal, Bahnhofstrasse 6, Brugg/Windisch

Début samedi : 10h30

Début dimanche : 09h00



Table des matières

Ordre du jour définitif	3
Règlement du Congrès	6
Point 2 de l'ordre du jour : Ouverture	8
Élection de la Commission de vérification des mandats	8
Élection de la présidente ou du président du bureau de vote	8
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre à Thoune	9
Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de Gestion	10
Point 7 de l'ordre du jour : Concept économique	11
Point 11 de l'ordre du jour : Élections 2019	12
1. Élection de la présidence	12
2. Élection des membres du Comité directeur	16
Point 13 de l'ordre du jour : Initiative d'allègement des primes	22
Initiative populaire fédérale « 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez » (Initiative d'allègement des primes)	34
A-5 Tim Cuénod et Pascal Pfister à propos de l'initiative d'allègement des primes	36
Point 15 de l'ordre du jour : Mot d'ordre pour les votations fédérales du 10 février 2019	38
Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »	38
Point 17 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	40
A-1 des femmes* socialistes suisses : Soutenir la grève des femmes	40
A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)	41
A-3 Andi Dauru et al. : Soutenir les référendums cantonaux contre le PF17	42
A-4 Mattea Meyer et al. : élaboration d'une initiative populaire sur l'harmonisation fiscale matérielle	44
R-1 PS Migrant-e-s : laisser l'Europe aux nationalistes et aux xénophobes ou plaider en faveur d'une UE forte et sociale ? Telles sont les deux options !	46
R-2 Nadia Kuhn et al : Halte à l'exploitation des personnes issues de la migration actives dans le travail de care !	48
R-3-a Nadia Kuhn et al : Stopper la crise environnementale – changer de système économique !	51
R-3-b Contre-résolution du Comité directeur : mettre fin à la crise climatique – reconstruire l'économie sur un mode écologique	54
R-4 PS60+ : Des logements abordables pour tous – même à l'âge de la retraite !	56
R-5-a PS60+ : Vivre dans la dignité – même pour les plus démunis !	57
Stop au démantèlement de l'aide sociale !	57
R-5-b Contre-résolution du Comité directeur : Pour une aide sociale moderne et juste !	59
R-6 Parti socialiste neuchâtelois : Solidarité avec toutes les régions de Suisse	61
R-7 du Comité directeur : Non au diktat des caisses dans le financement des prestations de santé !	63

ORDRE DU JOUR DÉFINITIV

SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2018

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Discours de bienvenue de Gabriela Suter, Présidente du PS Argovie
 - Discours de bienvenue d'Urs Hofmann, Conseil d'État d'Argovie
 - Discours de bienvenue de Rosi Magon, vice-présidente du Conseil de ville de Windisch
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - Communications
 - Adoption du règlement du Congrès
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Élection des scrutateurs, de la Commission de vérification des mandats de la présidente/du président du bureau de vote
 3. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre 2016 à Thoune**
 5. **Adoption des rapports**
 - Adoption du rapport d'activité 2016/2017
 6. **Discours du président de la Confédération Alain Berset**
 7. **Concept économique**
 - Introduction
 - Discussion et adoption du nouveau concept économique
« Notre économie – Pour une politique économique durable »
 8. **« La Suisse, un pays comme les autres ? »**
Discours de clôture de Liliane Maury Pasquier
Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
Conseillère des États Genève
- 17h00**
9. **Diverses communications, clôture du premier jour de débats**

Dès 17h30 : Apéro

Dès 19h00 : Fête du Congrès

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2018

- 09h00**
10. **Contre les préjudices – pour l'égalité des chances !**
Discours d'ouverture de Marina Carobbio
Conseillère nationale TI, Présidente du Conseil national
 11. **Affaires statutaires**
 - Élection de la Présidence
 - Élection des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès
 12. **Suite de l'ordre du jour de la veille**
 13. **Initiative d'allègement des primes**
 - Discussion en plénum
 - Décision de lancement
 - A-5 Tim Cuénod et Pascal Pfister à propos de l'initiative d'allègement des primes
 14. **Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
 15. **Mot d'ordre pour les votations fédérales du 10 février 2019**
 - Initiative populaire fédérale « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »
 16. **Discours de l'invité international Paulo Pisco**
PS Portugal, Député au Parlement national et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
 17. **Propositions et résolutions**
 - A-1 des femmes* socialistes suisses : soutenir la grève des femmes
 - A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
 - A-3 Andi Dauru et al. : Soutenir les référendums cantonaux contre le PF17
 - A-4 Mattea Meyer et al. : élaboration d'une initiative populaire sur l'harmonisation fiscale matérielle
 - R-1 PS Migrant-e-s : laisser l'Europe aux nationalistes et aux xénophobes ou plaider en faveur d'une UE forte et sociale ? Telles sont les deux options !
 - R-2 Nadia Kuhn et al : Halte à l'exploitation des personnes issues de la migration actives dans le travail de care !
 - R-3-a Nadia Kuhn et al : Stopper la crise environnementale – changer de système économique !
 - R-3-b Contre-résolution du Comité directeur : « Mettre fin à la crise climatique – reconstruire l'économie sur un mode écologique »

- R-4 PS60+ : Des logements abordables pour tous – même à l'âge de la retraite !
- R-5-a PS60+ : Vivre dans la dignité – même pour les plus démunis ! Stop au démantèlement de l'aide sociale !
- R-5-b Contre-résolution du Comité directeur : Pour une aide sociale moderne et juste !
- R-6 Parti socialiste neuchâtelois : Solidarité avec toutes les régions de Suisse
- R-7 du Comité directeur : Non au diktat des caisses dans le financement des prestations de santé !

14h00 18. **Divers**

Vers 14h00 : Fin du Congrès

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote, si nécessaire

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 13, chiffre 11 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est, de manière générale, de trois minutes. Pour la discussion sur le concept économique, le temps de parole est de trois minutes pour les dépositaires d'amendements et de deux minutes pour les autres intervenant-e-s. La Présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9. Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langue

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

Élection de la Commission de vérification des mandats

Recommandation :

- Karin Mader
- Ursula Wolfsberger

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.¹

Élection de la présidente ou du président du bureau de vote

Recommandation :

Sascha Antenen

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

¹ **Art. 9 Elections : dispositions générales**

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 3 ET 4 DÉCEMBRE À THOUNE

Approbation du [procès-verbal](#) du Congrès de Thoun des 3 et 4 décembre 2016.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2018.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE GESTION

[Le rapport de gestion 2016/2017](#) du PS Suisse est publié et consultable sur Internet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CONCEPT ÉCONOMIQUE

Une documentation finale séparée a été préparée pour le nouveau concept économique. On la trouvera à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2018.

La documentation finale « Notre économie » contient l'ensemble des 95 requêtes de la deuxième date limite d'envoi des requêtes (15 novembre) ainsi que toutes les recommandations du Comité directeur (23 novembre).

Procédure pour le traitement des amendements déposés

Au vu du nombre très important d'amendements déposés, les débats se dérouleront par blocs thématiques. Au début de chacun des blocs, les dépositaires d'amendements pourront, s'ils le souhaitent, les défendre individuellement. Suite à la discussion générale et la recommandation du Comité directeur, tous les votes seront organisés en fin de discussion de chacun des blocs, amendement après amendement.

Bloc 1 Préambule et introduction	A-1 à A-10
Bloc 2 Évolution au cours des 10 dernières années	A-11 à A-27
Bloc 3 Orientations politiques : Du travail décent pour tout le monde	A-28 à A-50
Bloc 4 Orientations politiques : Services communautaires pionniers	A-51 à A-60
Bloc 5 Orientations politiques : Une collectivité publique forte et un engagement international	A-61 à A-84
Bloc 6 Mot de la fin et perspectives	A-85 à +95

Conformément au Règlement du Congrès (article 4), le temps de parole est de 3 minutes pour les proposant-e-s et de 2 minutes pour tous les autres orateurs et oratrices. La présidence du moment reçoit 5 minutes à la fin de chaque bloc pour commenter toutes les demandes. Le/la président-e peut accorder des prolongations de temps de parole. Sur proposition d'un-e membre du Congrès, cette proposition est mise aux voix.

IMPORTANT ! Comme lors de l'Assemblée des délégué-e-s, aucun document ne sera distribué sur place. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez une version papier.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS 2019

1. Élection de la présidence

Élection du président

Se représente :

Christian Levrat, conseiller aux États (FR)

Élection de la vice-présidence

Se représentent :

Marina Carobbio, conseillère nationale (TI)

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG)

Géraldine Savary, conseillère aux États (VD)

Beat Jans, conseiller national (BS)

Tamara Funicello, présidente de la JS

A démissionné :

Géraldine Savary, conseillère aux États (VD)

Se porte candidate à l'élection (voir la candidature dans les pages qui suivent) :

Ada Marra, conseillère nationale, Vaud

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Candidature Ada Marra vice-présidence

Cher.e.s camarades,

Ce sont des circonstances particulières qui valent au parti de désigner une personne à un poste de vice-présidence. Et ce, à un peu moins d'un an des élections fédérales. Cette situation particulière incite bien sûr à parer au plus pressé, se concentrer sur l'essentiel dans l'activité de la vice-présidence romande pour l'année électorale à venir : parler avec les militant.e.s, motiver les sections, dire et redire encore que face à la droite qui ne nous épargne rien, et au danger de l'extrême-droite qui existe également dans notre pays, il faut assumer nos convictions. C'est ainsi que nous convaincrions les gens de soutenir nos idées.

Le succès de notre parti se jouera sur plusieurs plans. Celui des idées d'abord. Celui de la mobilisation, ensuite.

De par mon parcours au sein du parti je pense être capable, et surtout apprécier de faire le job : tournée des sections, polarisation en année électorale des positions, duel avec la droite, représenter nos positions dans les médias. J'ai envie de porter haut les couleurs de notre parti, de me battre pour les gens que nous voulons défendre. Et ce, dans un jeu collectif. Avec la présidence du parti et surtout avec les camarades sur le terrain qui chaque jour font vivre ce parti et nos convictions à toutes et tous. Je m'engage à mettre mon énergie et ma motivation au service du parti et des gens que nous défendons.

Dans un plus long terme, accéder à la présidence du parti, c'est participer de manière encore plus importante aux lignes directrices de notre parti dont le slogan me convient toujours autant : pour toutes et tous sans privilège. Dans mes activités auprès des plus précairisés, je vois parfaitement les décisions insoutenables que la majorité de ce Parlement prend et qui ont un effet sur ces personnes. Qu'elles soient sociales, économiques ou fiscales. Je crois encore qu'il y a des possédants et des dominés. Que leurs intérêts ne convergent pas. Que la concurrence fiscale entre cantons est suicidaire et a comme conséquence des baisses de prestations pour le citoyen. Que la collectivisation des déficits et la privatisation des bénéfices sont encore la règle dans un des pays les plus riches au monde.

Les milliardaires augmentent (5 de plus cette année), la pauvreté aussi. Le PSS amène des réponses claires et pour l'intérêt général avec, par exemple, son programme sur l'économie. Il faut repenser les différentes formes de travail avec une robotisation et numérisation plus grande. La croissance oui, mais sous quelles conditions. Et là la notion de durabilité est évidemment centrale.

Quelques principes clefs pour l'avenir : repenser les modalités et conditions de travail, des assurances sociales solidaires, une croissance partagée et surtout durable, une écologie accompagnée de mesures sociales.

Et tout ceci dans un contexte où il faut recréer du lien social qui avec la perte de vitesse de l'attrait du collectif est en train de se désagréger. Redire l'importance de la solidarité.

(Re-)parler d'humanisme. Qu'aucune personne n'est illégale. Redire à quel point nous sommes des êtres humains égaux d'abord. Retrouver le sens de l'empathie et de l'éthique.

Le futur sera : écologique, solidaire, social et durable où il ne sera pas. Et c'est avec vous que j'ai envie de me battre pour cela.

Cordialement,



Ada Marra

Curriculum Vitae Ada Marra

Ada Marra, 45 ans, mariée.

Licence en Sciences politiques.

Langues parlées : deux nationales, mais pas les bonnes ! ;-)

Professionnel :

Secrétaire général du Parti socialiste vaudois (1998 à 2004).
Secrétaire générale de l'Union nationale des étudiant.e.s
de Suisse (2005 à 2007)



Politique :

Membre du parti socialiste depuis 1999, section Lausanne. Députée au Grand Conseil de 2004 à 2007.

Au Conseil national depuis 2007. (2007-2011 : Commission des institutions politiques ; 2011-2018 : Commission de l'économie ; 2015 : 2018 : commission de gestion)

Fait d'armes : initiatrice de la naturalisation facilitée de la 3^e génération ; tentative ratée d'introduire la taxe Tobin (taxe sur les transactions) au niveau suisse ; demande d'accorder le pavillon Suisse à l'Aquarius (demande pas encore traitée). 4 centres d'intérêt principaux : migration/intégration ; justice fiscale, lutte contre la pauvreté, humanisme.

Engagement Associatif :

- 2011- aujourd'hui : Présidente de la Fondation Mère Sofia (soupe populaire, accueil de nuit d'urgence)
- 2015- aujourd'hui : co-présidente de la plate-forme nationale de défense des sans-papiers
- 2010- 2016 : membre du comité exécutif de Caritas Suisse
- 2010- 2015 : membre du comité de Caritas Vaud
- 2007-2013 : Présidente de la Fédération romande Lire et Ecrire (lutte contre l'illettrisme)

2. Élection des membres du Comité directeur

Trois membres du Comité directeur sont directement élu-e-s par le Congrès.

Se représente :

Mario Carera

Sont démissionnaires :

Filippo Rivola

Vera Ziswiler

Se présentent (voir les candidatures aux pages suivantes) :

Gabriela Suter

Andreas Burger

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Lettre de motivation Gabriela Suter

Liebe Genossinnen und Genossen

Chères et chers camarades

Care compagne e cari compagni

Ich bin in der SP, weil ich für eine gerechte, solidarische und nachhaltige Gesellschaft einstehe. An der SP schätze ich besonders, dass die Parteibasis bestimmt, in welche Richtung politisiert wird, und die Mitglieder stark in die Entscheidungsprozesse einbezogen werden.

Seit meinem Eintritt in die SP im Jahr 2003 habe ich mich in der Partei engagiert und kenne die verschiedenen Ebenen unserer Partei bestens. Ich war Sektionspräsidentin und bin seit vier Jahren Mitglied der Geschäftsleitung meiner Kantonalpartei. Im Juni 2018 wurde ich zur Präsidentin der SP Kanton Aargau gewählt. Ich kenne die Anliegen der Sektionen und Kantonalparteien gut und bin mit den Erwartungen und Bedürfnissen unserer Mitglieder und Mandatsträger_innen vertraut.

Zwölf Jahre lang vertrat ich die SP in der Legislative der Stadt Aarau, seit 2017 bin ich als Grossrätin im Aargauer Kantonsparlament tätig. Meine politischen Schwerpunkte setze ich in den Bereichen Umwelt/Energie, Vereinbarkeit von Familie und Beruf sowie der Bildung/Chancengerechtigkeit.

Die bürgerliche Mehrheit macht seit Jahren Steuergeschenke an Vermögende, Gutverdienende und Unternehmen und baut im Gegenzug bei der Bildung, der Umwelt und im Sozialbereich ab. Unter dem Leistungsabbau leiden vor allem die sozial Schwächeren, die gesellschaftliche Solidarität geht immer mehr verloren. Diese Entwicklung verlangt nach klaren Antworten und Positionen der SP. Nur mit einer starken und sichtbaren SP kann die Schweiz sozialer und gerechter werden!

Ich bin überzeugt, dass wir die Wahlen 2019 gewinnen können. Die SP Schweiz ist im Aufschwung, unsere Basis sehr aktiv. Die Erfahrungen der letzten Wahlen haben uns in vielen Kantonen, gerade auch im Aargau, gezeigt, was möglich ist. Dank der starken Basiskampagne mit vielen persönlichen Kontakten, einer pointierten Sprache und einem klaren politischen Profil konnten wir entscheidend zulegen.

Ich bin bereit und hoch motiviert, in der Geschäftsleitung der SP Schweiz mitzuarbeiten und meine strategischen Fähigkeiten und Erfahrungen einzubringen. Über die Unterstützung meiner Kandidatur würde ich mich sehr freuen!

Solidarische Grüsse



Gabriela Suter

Curriculum vitae Gabriela Suter

Gabriela Suter, 12.12.1972, lic. phil. I, Historikerin



Persönliche Daten

wohnhaft am Bollweg 4 in Aarau
in Partnerschaft lebend
2 Kinder (1999 und 2008)
von Aarau und Schafisheim AG

Berufliche Tätigkeiten

Seit 2018	stv. Geschäftsführerin eines Vereins für Kinderbetreuung
Seit 2015	Selbständige Historikerin
2005–2014	Gymnasiallehrerin für Geschichte und Staatslehre, Akzentfach Geistes- und Sozialwissenschaften sowie Projektunterricht
2002–2005	diverse Stellvertretungen an Berufsmaturitätsschulen, Kantonsschulen und Bezirksschulen
1996–1997	Deutschlehrerin für Asylsuchende in einem Durchgangszentrum
1994–2005	Mitarbeiterin in einer Buchhandlung

Aus- und Weiterbildung

2015–2017	Weiterbildung MAS Nonprofit und Public Management (FHNW), Studieninhalte u.a. <ul style="list-style-type: none">- Mitarbeitendenführung & Leadership- Organisationsentwicklung/Change Management- Kommunikationsmanagement- Rechnungswesen/Finanzcontrolling
2014	Weiterbildung CAS Social Media Management und Campaigning (HWZ)
2005	Nachdiplom Höheres Lehramt Mittelschulen in Geschichte und Deutsch
1993–2004	Geschichts- und Germanistikstudium an den Universitäten Zurich und Perugia (Werkstudentin). Lizentiat in Allgemeiner Geschichte, Neuerer Deutscher Literaturwissenschaft und Deutscher Sprachwissenschaft
1988–1993	Neue Kantonsschule Aarau, Matura Typus D (neusprachliches Gymnasium) 1989: Austauschjahr in Frankreich
1979–1988	Primarschule in Staufen, Bezirksschule in Lenzburg

Politisches Engagement

seit 2018	Präsidentin SP Kanton Aargau
seit 2017	Grossrätin SP Aargau, Mitglied Kommission Umwelt, Bau, Verkehr, Energie und Raumordnung
seit 2016	Vorstandsmitglied des Vereins Aarau Mobil („Aarauer Städteinitiative“)
seit 2014	Mitglied der Geschäftsleitung der SP Kanton Aargau
seit 2010	Vorstandsmitglied des Vereins esak („Energiestadt Aarau konkret“)
2013–3/2018	Vorstandsmitglied der SP Stadt Aarau, 3/2015–3/2018 Präsidentin
2006–2017	Mitglied der Museumskommission der Stadt Aarau
2006–2017	Einwohnerrätin SP Aarau, Mitglied der Sachkommission (2006–2010) der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Einwohnerrats (2010–2014)
2006–2013	Mitglied der Einbürgerungskommission der Stadt Aarau

Lettre de motivation Andreas Burger

Liebe Genossinnen und Genossen,

Chères et chers camarades,

Care compagne, cari compagni

Hiermit bewerbe ich mich mit Freude um einen der durch den Parteitag frei zu wählenden Sitze in der Geschäftsleitung der SP Schweiz.

Ich bringe langjährige und vielfältige Erfahrung mit. So habe ich mich in den letzten 30 Jahren in verschiedenster Form politisch engagiert: im Schweizerischen Arbeitsverband der Jugendverbände (SAJV), in der JuSo, in der sozialdemokratischen Partei und auch bei kommunalen, kantonalen und nationalen Kampagnen. Dabei habe ich sowohl schöne Erfolge, wie auch ärgerliche Misserfolge miterlebt. Gerne würde ich diese breite Erfahrung in der Partei auf nationaler Ebene einbringen.

Meine Sicht auf die SP stammt nicht nur aus der Arbeit in verschiedenen Gremien, sondern auch aus viel Basisarbeit. Aktuell bin ich SP-Delegierter auf allen drei Organisationsebenen. Ausserdem war ich langjähriger Sektionspräsident und Mitglied verschiedenster städtischer, kantonaler und nationaler Arbeitsgruppen innerhalb der SP. Dank dieses Engagements verfüge ich über eine breite Vernetzung innerhalb der Partei. Zudem bin ich auch mit der Situation in anderen Umfeldern als meinem eigenen unmittelbaren vertraut: Als Städter bin ich in meiner GL-Funktion der SP Kanton Zürich viel im ganzen Kanton unterwegs. So habe ich immer wieder die Gelegenheit, die Chancen und Herausforderungen von Stadt- und Landsektionen verschiedenster Grösse und Tradition kennen zu lernen und mich mit den Genossinnen und Genossen vor Ort darüber auszutauschen, um neue Projekte anzustossen und passende Lösungen zu finden.

Schon früh konnte ich das Privileg geniessen, im damals noch politisch breit aufgestellten, SAJV-Vorstand Erfahrungen mit dem Erlangen von Mehrheiten weit über meine eigene Partei hinaus zu gewinnen, mich mit nationaler Politik auseinander zu setzen und den Umgang mit Organen des Bundes, politischen, wie jenen der Verwaltung zu pflegen. Auch wenn das schon länger her ist, ziehe ich noch heute Nutzen aus dieser Zeit.

Gerne würde ich alle diese Erfahrung zusammen mit meiner «Aussensicht» in der SPS einbringen.

Heute ist vor allem die kantonale und städtische Ebene mein Betätigungsfeld, in dem oft nationale Rahmenbedingungen – in Politik wie Partei – eine Rolle spielen. Dieser Fakt motiviert mich zusätzlich, mein Engagement auch auf der nationalen Ebene zu vertiefen.

Ich freue mich sehr, wenn Ihr mir Euer Vertrauen schenkt und mich in die Geschäftsleitung der SPS wählt.

Mit solidarischen Grüssen

Andreas Burger

Curriculum vitae Andreas Burger

Zur Person

Wohnhaft in Zürich an der Stampfenbachstrasse 32

Geboren am 12.4.1969 in Zürich

Aufgewachsen in Zürich 2, jetzt wohnhaft in Zürich 6

Übliche Schulen in Zürich

Ausbildung zum Physiklaboranten an der ETH Zürich

Jetzt beruflich tätig als Informatiker an der ETH Zürich

Lehrlingsausbildner (Informatiker)



Ein paar Angaben zur Historie

1988	Beitritt SP
1988	Beitritt JuSo
1990 - 1995	Vorstand SAJV (Dachverband der Jugendorganisationen), portiert durch die JuSo ua verantwortlich für die erste Jugendsession 1991
1990 - 2000	PV SP Kanton Zürich zunächst für JuSo, später für Bezirk Zürich
1991 - 2002	Vorstand SP Zürich 6
1994- 2002	Co-Präsidium SP Zürich 6
2006 - 2012	Vorstand SP Zürich 6
2010 - 2012	PV SP Stadt Zürich
2012-	GL SP Kanton Zürich

Und natürlich über die Jahre diverse Wahlkampfkommissionen, E-Campaigninitiativen, Gewerkschaftsarbeit, etc.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES

1. Situation de départ

Constatant l'immobilisme du parlement en matière de réforme du système de santé et ses attaques répétées à l'encontre des intérêts des assuré-e-s, le Comité directeur du PS Suisse a soumis une résolution à l'Assemblée des délégué-e-s de Fribourg adoptée le 24 juin 2017². Celle-ci mandate le PS Suisse d'élaborer une initiative populaire fédérale visant à limiter la charge des primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 % du revenu disponible des assuré-e-s.

Base légale fédérale en vigueur en matière de subsides des primes

En Suisse, l'assurance-maladie obligatoire (AOS) se distingue du reste des assurances sociales par le fait qu'elle n'est pas financée moyennant un prélèvement sur les salaires, mais au travers d'une prime par tête. Pour atténuer le caractère antisocial de la prime à la tête, laquelle ne tient pas compte de la capacité économique des assuré-e-s, l'on a introduit le mécanisme des réductions individuelles des primes (RIP). Les [prescriptions de la LAMa](#) en la matière sont minimales et laissent aux cantons toute liberté de fixer les paramètres pertinents donnant droit aux RIP. Ainsi, les cantons sont tenus d'accorder « une réduction de primes aux assuré-e-s de condition économique modeste ». La seule obligation actuelle consiste dans la réduction pour moitié au moins des primes des enfants et des jeunes adultes en formation des bas et moyens revenus (80 % pour les enfants à partir de 2019).

Les RIP sont cofinancées au travers de l'impôt par la Confédération et les cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en 2008 et en vertu de l'art. 66, al. 2 LAMa, la contribution de la Confédération aux RIP doit correspondre à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS. D'une manière générale, la part fédérale est répartie entre les cantons selon la population résidente, et non selon les besoins.

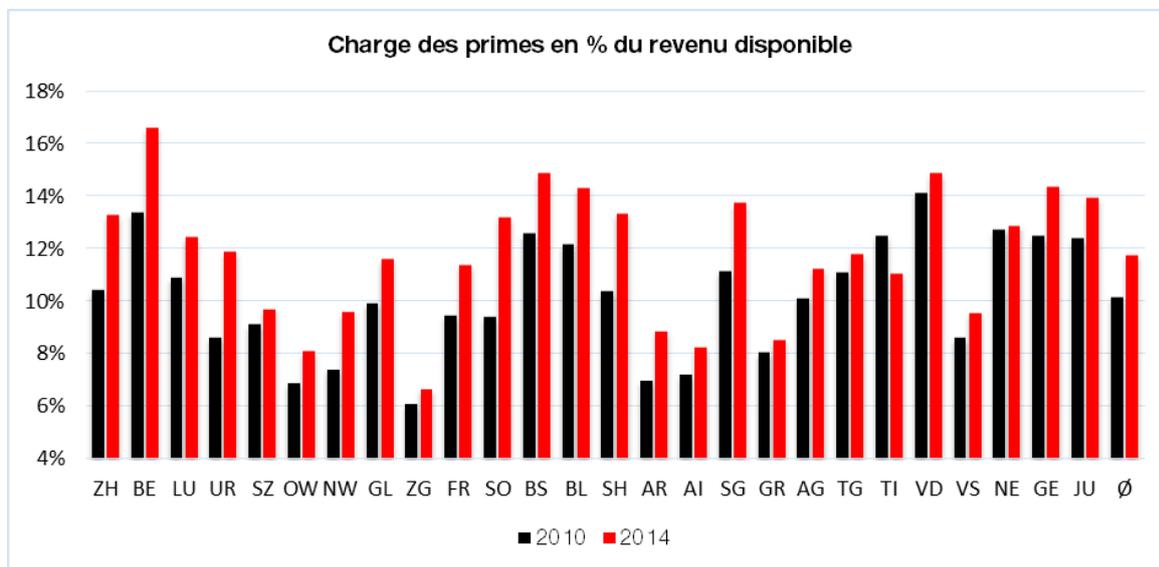
Faits et chiffres : la charge des primes augmente

À l'origine, le Conseil fédéral visait à titre d'objectif social une charge maximale ne dépassant pas les 8 % du revenu imposable³. Force est de constater que cet objectif n'a jamais été vraiment atteint et que les cantons s'en éloignent toujours plus, comme on le démontrera ci-après. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) effectue un monitoring quadriennal mesurant le poids des primes sur le budget des ménages. Le dernier date de 2016 et fait état d'une augmentation de la charge moyenne pesant sur le revenu dispo-

² Résolution du PS Suisse, « Mandat pour un travail préparatoire en vue d'une initiative sur les primes. Limiter le poids des primes de l'assurance-maladie », Assemblée des Délégué-e-s du PS Suisse, Fribourg, 24.06.2017 : https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/internet_pramieninitiative_f_0.pdf.

³ Cf. 91.071 Message du Conseil fédéral concernant la révision de l'assurance-maladie du 06.11.1991, in : Feuille fédérale, année 1992, volume 1, cahier 03, 28.01.1992, Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées, p. 206.

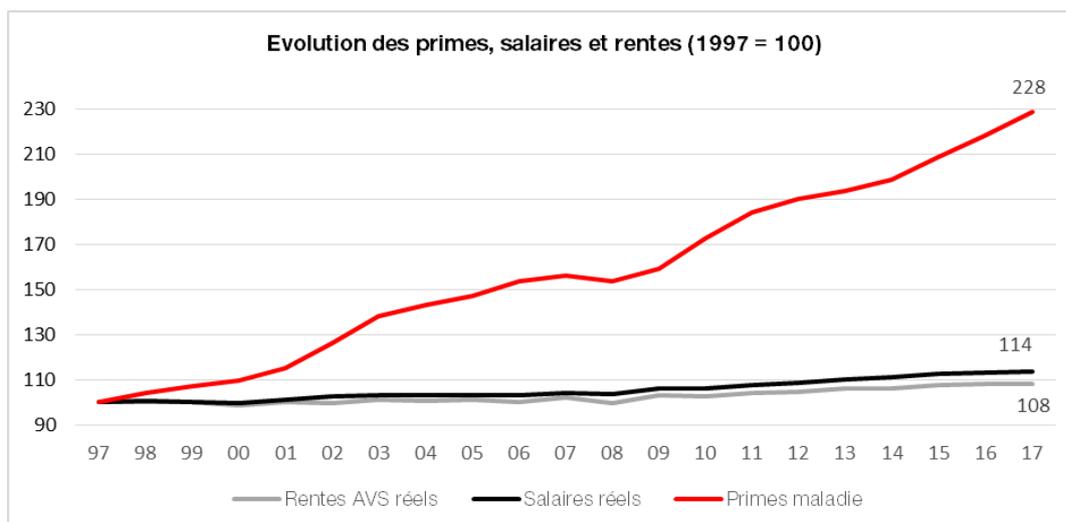
nible des ménages modèles de 10 à 12 % après la réduction des primes entre 2010 et 2014⁴. Les différences cantonales sont fortes. À l'époque, le canton de Berne affichait une charge moyenne de 17 %, alors que celui de Zoug se situait à 7 %. L'on peut raisonnablement partir de l'idée que la charge a en moyenne augmenté vu que les primes ont continué de croître tandis que les dépenses globales pour les réductions individuelles de primes ont stagné.



Graphique 1 Monitorin 2014 de l'OFSP

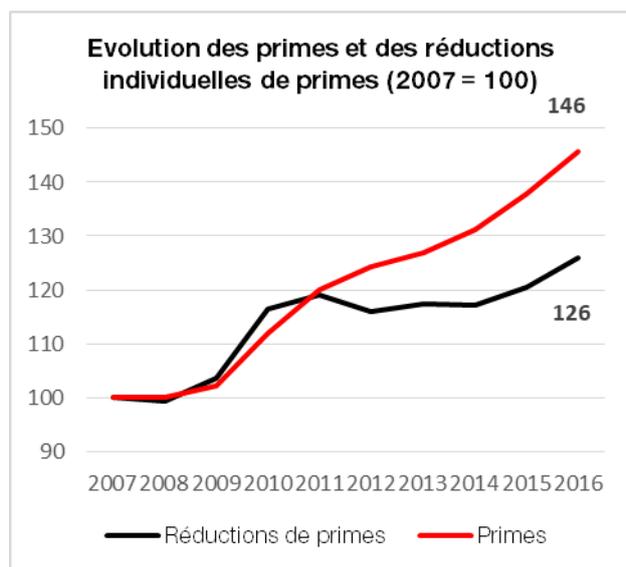
Il convient de mettre en relation ces chiffres avec l'évolution des primes et celle des dépenses au titre des réductions individuelles de primes (RIP). Depuis l'introduction de l'assurance obligatoire des soins (AOS), les primes ont véritablement explosé. Pour illustrer la situation, l'on peut comparer l'évolution des primes à celle des salaires ou des rentes AVS. Le graphique 2 représente l'index des primes, des salaires et des rentes. Alors que les primes ont plus que doublé depuis l'introduction de la LAMal en 1997, les salaires et les rentes n'ont que faiblement progressé.

Graphique 2 Statistique de l'AOS 2016, chiffres USS

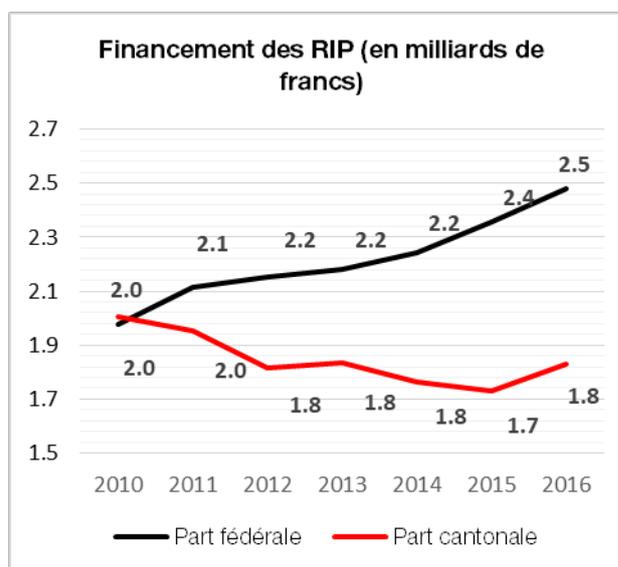


⁴ Cf. „Wirksamkeit der Prämienvverbilligung – Monitoring 2014“, Schlussbericht zuhanden des Bundesamtes für Gesundheit (BAG), Décembre 2015. A noter que le monitoring définit le revenu disponible comme le revenu net déduit des impôts.

En ce qui concerne les RIP, l'on constate que les dépenses sont en retrait. Depuis 2011, leur évolution ne suit plus celle des primes (graphique 3). Les RIP affichent un retard de 20 % par rapport aux primes. Dans l'ensemble, les cantons ont tendance à se désengager du financement des RIP, tandis que la Confédération assume une charge toujours plus importante en raison du droit en vigueur et de l'augmentation constante des primes-maladie (graphique 4). À l'heure actuelle, la Confédération prend en charge 57,5 % du budget global alloué aux RIP, lequel s'élève à 4,3 milliards de francs.

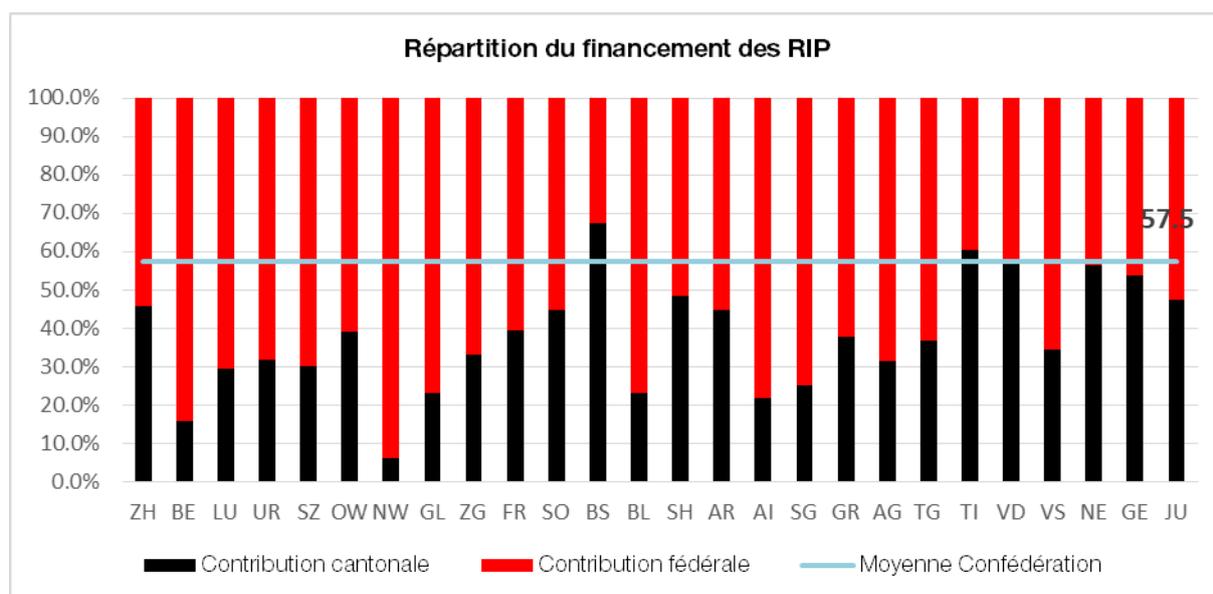


Graphique 3 Statistique de l'AOS 2016



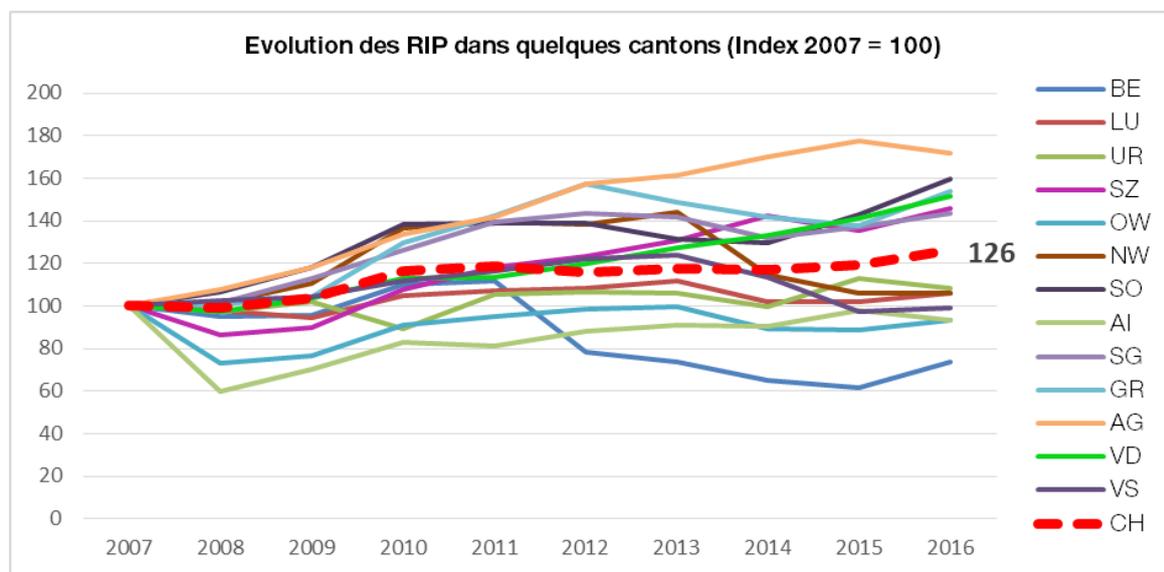
Graphique 3 Statistique de l'AOS 2016

À l'intérieur des cantons, l'on fait le constat de différences extrêmement fortes en ce qui concerne la part des RIP financée par les cantons (graphique 5). Seuls cinq cantons (BS, TI, NE, VD, NE et GE) affichent une part de financement plus élevée que celle de la Confédération.



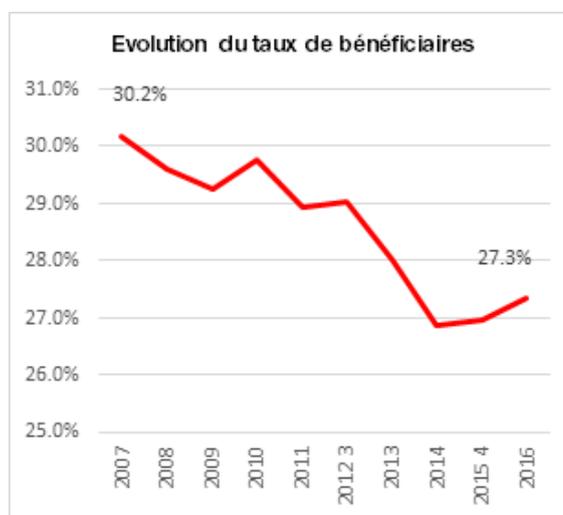
Graphique 5 Statistique de l'AOS 2016

Ces différences se reflètent également dans l'évolution des dépenses cantonales (graphique 6). Tandis que quelques cantons se situent (largement) au-dessus de la moyenne nationale⁵, la plupart des cantons n'ont pas connu la même évolution et sont au-dessous de ladite moyenne⁶. Pis encore, certains cantons ont réduit leurs dépenses par rapport à 2007⁷. Au demeurant, la part fédérale fixée à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS/OKP est tout autant soumise aux pressions de la droite afin de la réduire et de décharger les finances de la Confédération.



Graphique 6 Statistique de l'AOS 2016

Le fait que les dépenses allouées aux RIP n'ont pas suivi le rythme de croissance des primes s'est répercuté sur la baisse constante depuis 2007 du taux de bénéficiaires (nombre d'assuré-e-s percevant des RIP rapporté à la population d'assuré-e-s totale, graphique 7). Le nombre absolu de bénéficiaires est resté plus ou moins stable à un peu plus de 2,2 millions d'assuré-e-s. Bien sûr, le paysage se présente différemment d'un canton à l'autre. Hormis dans quatre cantons (ZH, GR, VD et NE), le taux de bénéficiaires a reculé partout entre 2007 et 2016. À ce niveau, les baisses les plus massives ont eu lieu dans les cantons de Suisse centrale.



Graphique 7 Statistique de l'AOS 2016

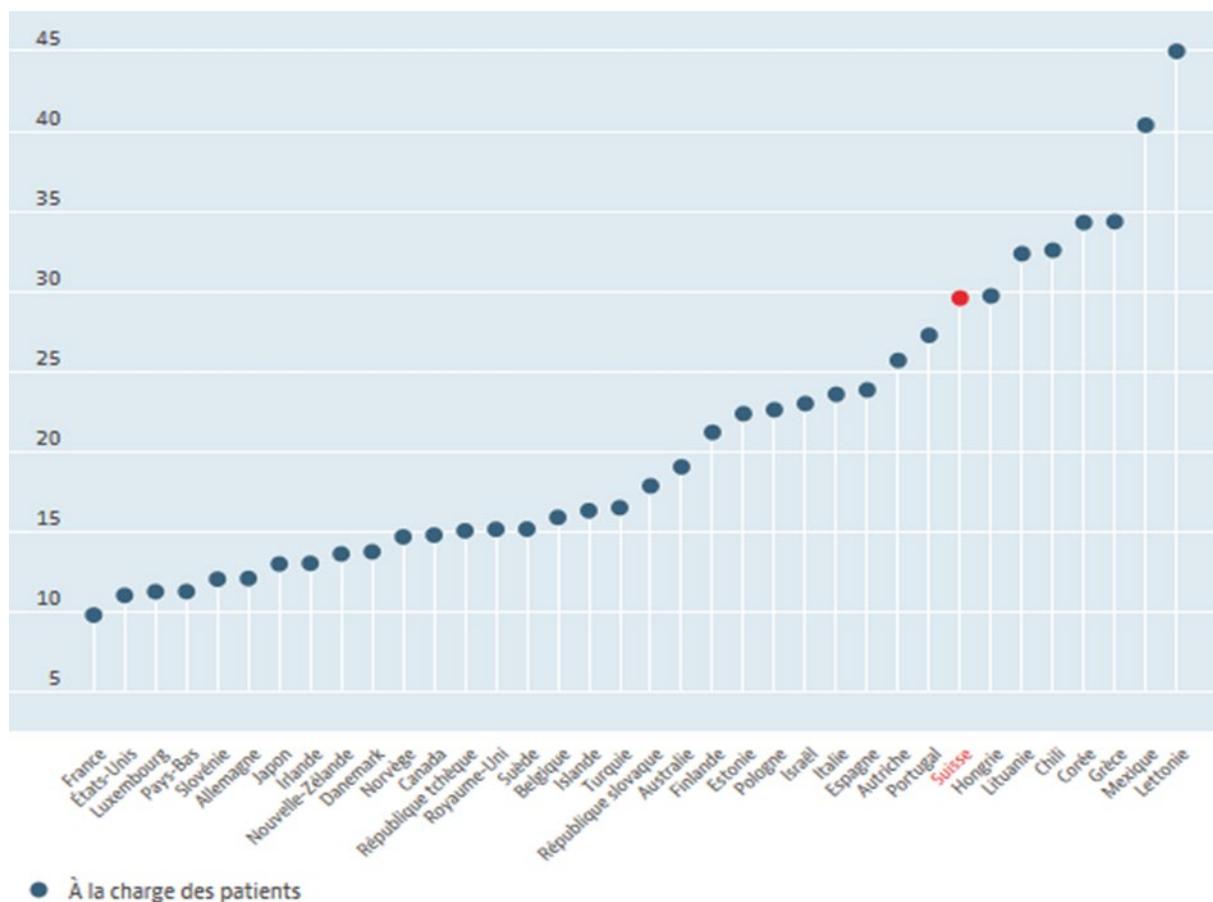
⁵ ZH, SZ, ZG, SO, SH, SG, GR, AG, TI, VD.

⁶ BE, LU, UR, OW, NW, GL, FR, BS, BL, AR, AI, TG, VS, GE, JU. NE se situe exactement au niveau de la moyenne nationale.

⁷ BE, OW, AI, VS. S'agissant de BE, la réduction de primes à l'intention des bénéficiaires de PC et de l'aide sociale n'est plus comptabilisée avec le reste des réductions de primes ordinaires depuis 2012, ce qui rend la comparabilité des données difficiles.

À Obwald et Nidwald, le nombre de bénéficiaires a diminué de près de moitié. Lucerne est passé de près de 150 000 à un peu moins de 100 000 assuré-e-s au bénéfice de RIP sur cette même période.

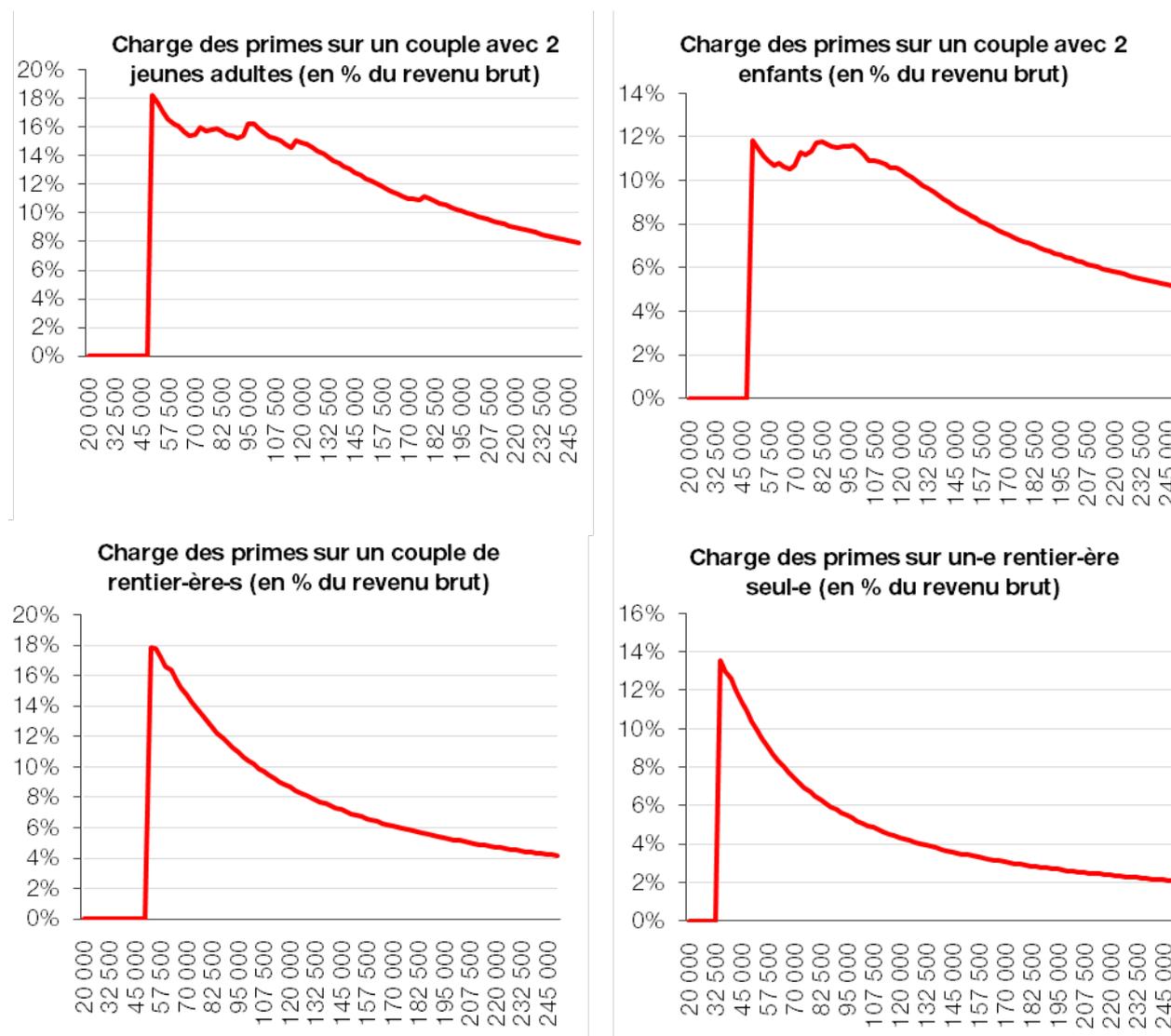
Pour conclure cette partie analytique, relevons un dernier chiffre : celui de la participation des assuré-e-s aux dépenses de la santé. Sur le plan européen, la Suisse caracole pratiquement en tête des pays présentant la part la plus élevée des dépenses à charge des patient-e-s (« out-of-pocket »). Ainsi les assuré-e-s suisses assument actuellement un peu plus de 29,6 % des coûts totaux de la santé. C'est davantage que les pays alentour : en France, ce taux s'élève à 9,8 %, en Allemagne à 12 %, en Autriche à 25,7 % et en Italie à 23,6 %⁸. Les pouvoirs publics suisses devraient raisonnablement être en mesure de faire un plus grand effort.



Graphique 8 OCDE (2018), Dépenses de santé

Le démantèlement au niveau des RIP s'est traduit par une augmentation générale de la charge des primes pesant sur les ménages suisses. À revenu égal, la charge nette pesant sur une famille avec deux enfants varie entre 4 et 18 % du revenu brut. Les graphiques ci-dessous représentent la charge moyenne des primes pesant sur différentes configurations de ménages après réductions individuelles de primes au niveau national. Chez les retraité-e-s, la situation est dramatique.

⁸ OCDE (2018), Dépenses de santé (indicateur). doi: 10.1787/1ae0af3d-fr (Consulté le 09 août 2018).



Graphique 9 Calculs USS (2018)

Il va de soi que ces moyennes nationales ne sont pas représentatives de la situation dans les cantons. Ainsi, les bas et moyens revenus subissent des charges parfois nettement plus élevées que ce qui est présenté ici. Parfois, les bas revenus ne sont pas suffisamment déchargés. Il s'agit principalement des familles avec deux enfants, en particulier les ménages avec un ou plusieurs jeunes adultes (en formation), qui doivent payer le plein prix. Les retraité-e-s AVS, dont les rentes ne cessent de se dégrader par rapport à l'évolution des salaires, profiteront aussi pleinement de la mesure. L'initiative pour alléger les ménages du poids des primes devrait ainsi mieux protéger les bas revenus face aux augmentations futures des primes, tandis que les bas à moyens revenus bénéficieront d'un meilleur soutien.

Initiatives populaires cantonales

VD

Le PS vaudois a lancé en avril 2009 une initiative populaire « Pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires ». Toutes les personnes qui paient des primes supérieures à 10 % de leur budget doivent recevoir un rabais d'impôt. Cette mesure doit être financée en supprimant le privilège fiscal accordé aux actionnaires qui ne paient des impôts que sur 60-70 % de leurs revenus. Cela devrait rétablir l'égalité de traitement entre les personnes « normales » et les actionnaires. L'initiative avait été déclarée nulle par le Grand Conseil, mais sa demande, à savoir le plafonnement à 10 %, a été intégrée dans le cadre de la RIE vaudoise, qui, elle, a été acceptée en février 2017. La nouvelle réglementation entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

AG

Le PS a lancé le 1^{er} mai 2015 une initiative "Bezahlbare Krankenkassenprämien für alle". Elle demandait que les ménages ne déboursent pas plus de 10 % de leur revenu pour les primes de l'assurance-maladie. D'autre part, le texte exigeait que le canton paie au moins 80 % de la contribution de la Confédération versée à l'Argovie au titre des réductions individuelles de primes. Enfin, le texte prévoyait également que certaines déductions fiscales n'ayant aucune influence sur les conditions économiques des personnes ne soient plus prises en compte dans le revenu déterminant. Enfin, les primes devaient être calculées selon le revenu. L'initiative a été rejetée par 65,95 % des voix le 21 mai 2017.

BL

Le 9 mai 2017, le PS a lancé une initiative populaire demandant que les ménages ne déboursent pas plus de 10 % de leur revenu pour les primes. L'initiative a pu être déposée une semaine plus tard avec 5 463 signatures. Le gouvernement a recommandé le NON à l'initiative le 11 janvier 2018. La votation aura lieu le 25 novembre 2018. L'initiative a été rejetée, de manière relativement serrée, avec 45,5% d'avis favorables.

Cf. <http://www.praemien-initiative.ch/>

GE

Le PS a lancé une initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage ! », qui a été déposée le 19 mars 2018 avec 6 788 signatures.

Cf. <http://www.ps-ge.ch/in-10pourcent/>

LU

Fin 2017, le PS a lancé une initiative « Sichere Prämienverbilligung – Abbau verhindern », laquelle poursuit le but de reprendre les barèmes de 2016 comme base pour le calcul des RIP/IPV. Le nombre requis de signatures (4 000) a été récolté en un mois. L'initiative a été déposée le 2 février 2018 avec 5 640 signatures.

Cf. <https://www.sp-luzern.ch/de/praemienverbilligung>

Autres initiatives et référendums

Dans le canton de Berne, un référendum avait été lancé contre des coupes massives dans les réductions de primes. Le PS avait gagné le référendum par 54,4 et 63,5 % des voix. En parallèle, une initiative « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » a été lancée et déposée en novembre 2015. L'initiative a été retirée en octobre 2016. À partir du 1^{er} juillet 2016, le canton de Berne avait réintroduit l'ancien système de réductions individuelles des primes. Dans certains cas, il se montrait même plus généreux qu'auparavant. Tout cela grâce à la pression de l'initiative et du référendum remporté en février 2016. En 2018, le canton de Berne a modifié au niveau de l'ordonnance ses paramètres de calcul conduisant à de nouvelles économies. Actuellement, le gouvernement planifie un nouveau plan d'économies.

Le PS de Bâle-Ville avait lancé une initiative „Für bezahlbare Krankenkassen-Prämien für Basel-Stadt!“. Après l'adoption d'un texte par le Grand Conseil qui remplit en partie les revendications de l'initiative (10.12.2014), l'initiative a été retirée.

À Soleure, le PS a gagné un référendum contre des coupes drastiques dans les RIP par 53 % des voix le 8 mars 2015. À Schaffhouse, le PS a gagné un référendum le 12 avril 2015 contre des mesures d'économies dans le domaine. Auparavant, il avait gagné en 2012 le vote sur son initiative « Für bezahlbare Krankenkassenprämien » par 53,3 % des voix.

Saint-Gall a voté le 15 novembre 2015 sur une initiative populaire « Bezahlbare Krankenkassenprämien für alle ». L'initiative, qui aurait conduit à une augmentation massive des moyens financiers, a été rejetée par 63 % des voix.

2. Objectifs

L'initiative poursuit plusieurs objectifs sur les plans matériel, social et politique :

- **Limitation de la charge des primes à 10 % du revenu disponible** : d'une part, il faut enfin doter la LAMal d'un objectif social, d'autre part le mécanisme proposé doit *in fine* conduire à un financement plus juste de l'assurance-maladie obligatoire.
- **Harmonisation du système des RIP** : le système se distingue actuellement par ses 26 régimes cantonaux, ce qui n'est pas acceptable pour une assurance sociale nationale. De fait, les cantons ont toute liberté pour ajuster certains paramètres et adapter ainsi leurs dépenses. D'un point de vue socio-politique, il n'est pas tolérable que l'assurance-maladie dysfonctionne en raison des pratiques différentes adoptées par les cantons et des économies qui résultent de ces ajustements. Afin de renforcer l'égalité de traitement entre les assuré-e-s et les cantons, il sied de fixer des règles plus précises et solides au niveau fédéral.
- **Augmentation des moyens alloués aux RIP** : les dépenses au titre des subsides pour les primes de l'assurance-maladie ne suivent plus le même rythme que les primes. Tandis que la contribution de la Confédération ne cesse d'augmenter au fil de la croissance des coûts de l'AOS, les cantons ont tendance à réduire leurs dé-

penses. Cela a conduit, ces dernières années, à une réduction du nombre de bénéficiaires dans de nombreux cantons, ce qui est insensé au vu de l'augmentation soutenue des primes. Partant, l'assurance-maladie de base peine de plus en plus à remplir ses objectifs, car la problématique du renoncement aux soins pour des raisons financières se voit renforcée. L'initiative devrait engendrer une extension des dépenses prévues pour les RIP et ainsi mieux garantir l'accès aux soins de base à toute la population.

- **Mise en place d'une clef de répartition du financement des RIP** : la part du financement fédéral des RIP ne cesse de croître par rapport à la part assumée par les cantons. Or, de grandes différences existent entre les cantons. Certains cantons vont jusqu'à laisser la Confédération subventionner leur système de subsides en ne participant que très peu à l'effort financier. Il y a lieu de fixer une répartition équitable du financement des RIP/IPV entre les cantons et la Confédération. Désormais, la Confédération devrait prendre en charge les deux tiers des coûts occasionnés par les RIP et les cantons n'assureraient plus que le tiers restant. Ainsi, la répartition de la Confédération ne sera plus orientée sur le nombre de résident-e-s, mais sur les besoins.
- **Désenchevêtrement entre les RIP et les PC ainsi que l'aide sociale** : les cantons utilisent une part toujours plus importante de la contribution fédérale pour financer les réductions de primes des bénéficiaires de PC ou de l'aide sociale. Ce n'est a priori pas négatif. Toutefois, en parallèle, les cantons réduisent les budgets, voire suppriment le droit à des RIP de personnes et familles pour qui un soutien serait bienvenu. L'initiative doit remédier à cette lacune et subvenir aux besoins de ces personnes et familles.
- **Débat sur le financement du système de santé** : l'initiative représente une occasion pour mener un débat sur la politique de répartition. Si l'on examine l'évolution des coûts de la santé en relation avec le PIB depuis le début des années 2000, l'on constatera que le rapport est resté plutôt stable autour des 11 %. En revanche, le financement du système de santé suisse se distingue par une certaine injustice sociale. Les riches paient, au niveau européen, des primes relativement basses pour un accès à des soins de grande qualité. Les plus pauvres sont généralement plutôt bien déchargés grâce au système de RIP, tandis que les revenus bas à moyens paient le prix plein en l'absence de soutien financier de la part de la main publique. L'initiative permettra de mettre en lumière cette contradiction.

3. Modèle et conséquences sociales et financières

Modèle préconisé par le PS

Les lignes qui suivent expliquent les grandeurs à déterminer (revenu déterminant, prime de référence, limite supérieure du droit) et présentent une variante de réduction et les coûts estimés correspondants. Relevons ici que le texte ne dit rien.

Fixation du revenu déterminant

La notion de « revenu disponible » doit être précisée. Dans la plupart des cas, tous les revenus d'un ménage (salaires, revenus du capital, prestations sociales, transferts à d'autres ménages, etc.) sont additionnés pour le calcul. En sont déduits les prélèvements/taxes obligatoires (cotisations de sécurité sociale, impôts, primes d'assurance-maladie) et les dépenses transférées à d'autres ménages (par exemple pension alimentaire)⁹. Cette définition relativement large n'a toutefois pas de sens en tant que base, notamment parce qu'elle inclut déjà les primes d'assurance-maladie et les réductions de primes. De plus, la prise en compte des impôts n'a pas de sens.

Le PS propose que les revenus imposables soient définis comme revenu déterminant, car ils sont déjà clairement définis dans la législation fiscale. Les revenus imposables sont l'ensemble des revenus qui doivent être indiqués dans la déclaration fiscale – par exemple : le salaire net, les intérêts, les revenus locatifs, etc.¹⁰

Si les revenus imposables servent de base, il faut prévoir en sus des déductions sociales pour les enfants et, en particulier, pour les personnes élevant seules leur progéniture, faute de quoi leur situation serait pire que dans le système actuel. Dans les calculs, nous prévoyons à ce propos au moins CHF 7'000.– par enfant et par jeune adulte et CHF 3 500.– supplémentaires pour les parents isolés – ces montants peuvent toutefois aussi être choisis différemment. D'autres déductions sociales pourraient être définies par le législateur.

Nous proposons également qu'en plus des revenus imposables, une partie de la fortune soit prise en compte dans la fixation du revenu déterminant, afin d'éviter que les ménages à faible revenu, mais très riches n'aient droit à des réductions de primes. Proposition : un cinquième de la fortune nette¹¹.

Globalement, nous arrivons ainsi aux revenus déterminants suivants : revenu imposable, moins les déductions sociales pour enfants et parents isolés, plus 1/5 de l'actif net

Prime de référence

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) calcule une prime standard pour chaque catégorie d'âge et chaque région de primes. Celle-ci correspond à la moyenne des primes du modèle standard, pondérée par le nombre de personnes assurées par assureur. Le modèle standard est le modèle d'assurance normal sans choix limité de médecin (modèle médecin de famille, HMO, etc.) et avec la franchise ordinaire (adultes, jeunes adultes, etc.) : 300.– ; enfants : 0.–). La Confédération utilise également cette prime comme référence pour les réductions de primes pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Le PS propose d'utiliser aussi cette grandeur comme prime de référence pour l'initiative.

⁹ Voir par exemple la définition pour l'enquête sur le budget des ménages de l'OFS :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

¹⁰ Dans le texte de l'initiative, il faut éventuellement laisser ouverte la possibilité que la Confédération puisse prévoir certaines déductions, telles que les cotisations d'entretien versées. N'est pas claire non plus la question de savoir comment traiter les travailleurs indépendants et les revenus immobiliers.

¹¹ La fortune n'a pas été prise en compte dans les calculs ci-après, car les ménages à faible revenu n'ont généralement aucune fortune ou ont seulement une fortune insignifiante. En outre, il n'existe pas suffisamment de données détaillées pour combiner la répartition du revenu et de la fortune. Les coûts ont tendance à être surestimés en raison de cette simplification.

Limite supérieure du droit

Outre le revenu déterminant et la prime de référence, le PS recommande de fixer une limite supérieure pour le droit aux prestations. Si le revenu déterminant est supérieur à cette limite, il n'y a plus de droit à une réduction de prime, même si la charge des primes est supérieure à 10 % du revenu déterminant.

Comme limite supérieure possible, le PS propose le gain assuré maximal de l'assurance-accidents obligatoire (LAA), qui est actuellement de CHF 148'200.– par an. Le Conseil fédéral ajuste régulièrement ce montant pour qu'au moins 92 %, mais pas plus de 96 %, des personnes assurées le soient pour l'intégralité de leur salaire. Étant donné que la réduction de prime est chaque fois calculée par ménage et non par personne, environ 80 % de tous les ménages sont au-dessous de cette limite (HABE 2014). Pour la plupart des ménages, cependant, le droit à une réduction de(s) prime(s) sur la base de la limite de 10 % cesse déjà en cas de revenu inférieur (pour les personnes seules à environ CHF 57'000.– de salaire brut ou à CHF 50'000.– de revenu déterminant).

Calcul de la réduction de(s) prime(s) pour l'initiative 10 %.

La réduction de primes est toujours calculée de la même manière, indépendamment de la définition des paramètres mentionnés ci-dessus :

La franchise, c'est-à-dire la partie de la prime que le ménage doit payer lui-même, est de 10 % du revenu déterminant. La réduction de primes est la différence entre la prime de référence et la franchise du ménage. En outre, les réductions de primes ne sont accordées qu'aux ménages dont le revenu déterminant est inférieur à la limite supérieure.

Estimation du coût pour l'initiative 10 %

	Revenu déterminant	Plafond (limite supérieure)	Coûts supplémentaires en milliards
Modèle d'initiative	Revenus imposables moins déductions sociales (+1/5 de la fortune nette)	Salaire LAA maximal	3,2 – 4,0

L'USS a estimé sur mandat du PS les coûts supplémentaires pour la variante décrite ci-dessus. Principaux commentaires sur l'estimation :

- Les chiffres indiquent les coûts supplémentaires de l'initiative par rapport aux lois actuelles et aux primes d'assurance-maladie calculées en 2016. Depuis lors, certains cantons ont modifié leur système et les primes ont de nouveau augmenté.
- Les estimations sont sujettes à de nombreuses incertitudes et hypothèses, c'est pourquoi nous fournissons une estimation inférieure et supérieure.
- Les coûts sont répartis très diversement entre les cantons. Nous ne pouvons pas faire une estimation des coûts par canton, mais il est clair que les cantons avec des

primes élevées et de nombreux ménages à faible revenu ont des coûts supplémentaires nettement plus élevés que les cantons avec des primes faibles.

En clair, cela signifie que les dépenses totales au titre des RIP/IPV s'élèveraient entre 7,5 et 8,3 milliards de francs. La Confédération devrait désormais prendre en charge entre 5 et 5,5 milliards des dépenses totales, tandis qu'entre 2,5 et env. 2,8 milliards de francs seraient à charge des cantons.

Exemple de calcul selon le modèle du PS

Pour un couple avec deux enfants, moyenne suisse

Revenus imposables			69 400 Fr.
(Correspond à un salaire brut d'environ 80 000)			
Fortune nette	10 000 + 1/5	→	+2 000 Fr.
Déductions sociales par enfant	7 000 2x	→	-14 000 Fr.
Revenu déterminant			57 400 Fr.
Prime de référence			12 800 Fr.
Quote-part (charge nette)	10 % x revenu déterminant	→	- 5 740 Fr.
Réduction de prime			7 400 Fr.
Charge nette en % du salaire brut			7.2 %
Charge nette en % du revenu déterminant			10.0 %

Initiative populaire fédérale « 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez » (Initiative d'allègement des primes)

Dispositions constitutionnelles actuelles

Art. 117 Assurance-maladie et assurance-accidents

1 La Confédération légifère sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents.

2 Elle peut déclarer l'assurance-maladie et l'assurance-accidents obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes.

Texte pour l'initiative populaire fédérale « 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez » (Initiative d'allègement des primes)

(Cette traduction n'est pas officielle et des modifications ultérieures demeurent réservées durant l'examen préalable du texte par la Chancellerie fédérale).

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3

³Les assurés ont droit à une réduction de primes dans l'assurance-maladie. Les primes à charge des assurés s'élèvent au plus à 10 pour-cent du revenu disponible. La réduction de primes est financée à raison de deux tiers par la Confédération et le reste du montant est assumé par les cantons.

Art. 197 ch. 12

Dispositions transitoires concernant l'art. 117 al. 3 (réduction des primes de l'assurance-maladie)

Si les dispositions d'exécution de l'art. 117, al. 3, ne sont pas entrées en vigueur trois ans après son acceptation par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral, à cette échéance, les édicte provisoirement par voie d'ordonnance. Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution, les dispositions cantonales plus favorables demeurent applicables.

Notes explicatives

Généralités

Le droit à une réduction du coût des primes d'assurance-maladie devrait être fixé au niveau constitutionnel. D'un point de vue systémique – ainsi que d'un point de vue matériel – , il est clair que le règlement en question doit être inclus dans l'art. 117 Cst. Cette disposition régit l'assurance-maladie et accident et contient déjà, dans l'alinéa 2 de la version actuelle, une définition du contenu de ces deux catégories d'assurance. La disposition de l'art. 117 peut sans autre être complétée par d'autres alinéas qui réglementent la réduction des primes.

Pour réglementer la réduction des primes, deux nouveaux alinéas doivent être inclus dans l'art. 117 Cst. : l'al. 3 règle la structure de la réduction des primes ainsi que le financement.

Alinéa 3

L'alinéa 3 fixe le principe et la structure de la réduction des primes. Il introduit le principe selon lequel l'assurance-maladie donne droit à une réduction des primes. S'ensuit la détermination de l'importance de la réduction (référence à 10 % du revenu concerné).

En ce qui concerne les différentes phrases de l'alinéa 3, il convient de noter ce qui suit :

Phrase 1 : la phrase 1 énonce le principe général de la réduction des primes. Il ne s'agit pas forcément de tenir compte des primes effectivement versées par les intéressé-e-s, mais de permettre au législateur de fixer une prime de référence. Il appartient au législateur de préciser la définition et le montant de toute prime de référence. Il doit s'agir d'une prime moyenne ou d'une prime indicative.

Phrase 2 : la phrase 2 contient le principe de structure déterminant. Selon ce principe, les assuré-e-s doivent payer les primes jusqu'à un maximum de 10 % de leur revenu disponible avec leurs propres ressources financières. Il s'agit d'une limite maximale. Il appartient à la législation d'abaisser la part supportée par les assurés eux-mêmes. La phrase 2 fait référence – pour l'instant sans description plus précise – au revenu disponible, ce qui indique clairement que ce revenu doit être défini plus précisément.

La phrase 3 : elle porte sur le financement de la réduction des primes. Il s'agit d'un financement conjoint par la Confédération et les différents cantons. La Confédération assume une plus grande part que les cantons.

Disposition transitoire

La disposition transitoire garantit que l'initiative populaire sera transposée dans la législation dans un certain délai après son adoption par votation (peuple et cantons). Une période de trois ans doit être considérée comme suffisante à cet égard.

Cette disposition transitoire doit être distinguée de la disposition transitoire supplémentaire prévue pour l'entrée en vigueur de la réglementation législative. Cette disposition transitoire est régie par la loi elle-même. Il appartient au législateur de déterminer la période transitoire applicable.

Proposition du Comité directeur¹² : soutien au lancement de l'initiative.

¹² Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité de deux tiers des votant-e-s.

A-5 Tim Cuénod et Pascal Pfister à propos de l'initiative d'allègement des primes

Le « modèle préconisé par le PS Suisse » prévoit une limite supérieure du droit (limite supérieure pour le droit aux prestations). Comme limite supérieure possible, le Comité directeur propose le gain maximal assuré (montant maximal du gain assuré) dans l'assurance-accidents obligatoire (LAA), qui est actuellement de CHF 148'200.– par an. Le Conseil fédéral doit ajuster régulièrement ce montant pour qu'au moins 92 % –, mais pas plus de 96 % – des personnes assurées le soient pour l'intégralité de leur salaire (bénéficiaire d'une couverture intégrale en cas d'accident).

Exigence :

Nous demandons que cette limite supérieure du droit soit incluse dans le texte de l'initiative. Toutes les personnes dont le revenu est supérieur au gain maximal assuré dans l'assurance-accidents obligatoire (LAA) ne doivent pas pouvoir bénéficier de la limite de 10 %. Les effets de seuil doivent être pris en compte. Le Conseil fédéral doit ajuster régulièrement ce montant, de telle façon qu'au moins 92 % –, mais pas plus de 96 % – des personnes assurées le soient pour l'intégralité de leur salaire.

Motif :

Ce point ne doit pas être laissé en suspens. Les chances de l'initiative seraient minces si l'on découvrait, lors de la campagne électorale, des exemples de calculs prouvant que, dans les cantons à prime élevée comme Bâle-Ville, de nombreux payeurs de primes ayant un revenu disponible supérieur à CHF 150'000.– (voire CHF 200'000.– dans certains cas) peuvent ou pourraient bénéficier de la limite de 10 % et de l'application de l'initiative.

Proposition du Comité directeur : rejeté

Motif : Le Comité directeur partage les considérations des auteurs de la proposition. Toutefois, il propose de la rejeter pour les raisons principales suivantes :

Le groupe de travail qui a planché sur l'élaboration du texte a longuement discuté de l'opportunité de soumettre une variante de texte détaillée. Le Comité directeur a finalement soutenu à l'unanimité la démarche proposée par le groupe de travail et opté pour la variante la plus simple possible. Ainsi, le texte fixe deux grands principes, qui sont clairs et compréhensibles pour tout le monde : les primes ne doivent pas dépasser 10 % du revenu disponible et l'initiative fixe une clef de répartition du financement des réductions individuelles de primes entre la Confédération et les cantons pour atteindre cet objectif. Ce message ne peut être on ne peut plus intelligible.

Une variante détaillée n'est pas digne d'une disposition constitutionnelle. Elle recèle en outre le danger de complexifier le débat et d'effacer complètement le message principal de notre initiative. Ainsi, une variante détaillée devrait définir la notion de revenu disponible, le revenu déterminant donnant droit à une réduction individuelle de primes, la prime de référence, etc. Le débat s'égarerait dans tous ces détails et l'on perdrait de vue l'objectif

principal de l'initiative. Le Comité directeur est d'avis que ces questions doivent être réglées par le législateur et qu'il incombe aux citoyennes et citoyens de décider des grands principes. Afin que le Parlement n'édulcore pas totalement le contenu de l'initiative, le PS soumet une proposition de mise en œuvre au sein d'un concept d'initiative dans lequel figurent tous ces éléments. Au surplus, les auteurs de la proposition demandent d'inscrire dans le texte un élément parmi d'autres. Il n'apparaît pas clair pourquoi la limite de revenu devrait figurer dans le texte et non d'autres paramètres.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : MOT D'ORDRE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 FÉVRIER 2019

Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Contexte

L'extension de la surface d'habitat (zone de peuplement), la perte de terrain agricole (terres cultivables) et la baisse de la qualité du milieu bâti mettent à rude épreuve la qualité de vie, la nature, le paysage et l'attrait du pays en tant que pôle économique et destination touristique. Diverses initiatives populaires ont montré que le mitage (l'étalement urbain) était perçu comme problématique par la majorité de la population (par exemple : adoption par voie de référendum de la loi sur l'aménagement du territoire, acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires [« Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires »], initiative zurichoise concernant les terres cultivables [« Kulturlandinitiative »] ou amendement constitutionnel dans le canton de Thurgovie).

Lors du vote final, le Conseil national a rejeté l'initiative par 143 voix contre 37 et 18 abstentions. Le groupe socialiste a soutenu l'initiative par 25 voix contre 1 et 16 abstentions. Le Conseil des États a rejeté l'initiative par 34 voix contre 3 et 7 abstentions.

Appréciation de l'initiative

Selon l'article 75 Cst., la *Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.* La révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1), entrée en vigueur en 2014, vise à limiter le mitage et à protéger les terres cultivables. Le principe de la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire, l'obligation d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et la nécessité de créer un milieu bâti compact ont été adoptés. Les principes régissant l'aménagement ont été complétés de telle façon qu'il reste suffisamment de terres cultivables. Les réserves excessives de zones à bâtir doivent être réduites. La LAT 1 renforce également les plans directeurs cantonaux. Les nouveaux classements en zone à bâtir ne sont autorisés que si les réserves internes d'utilisation sont mobilisées, si aucune terre cultivée n'est morcelée (fragmentée), si la disponibilité des terres classées en zone à bâtir est assurée et si le plan directeur est appliqué.

L'initiative contre le mitage, lancée par les Jeunes Verts, vise à compléter l'article 75 Cst. par les quatre alinéas suivants :

- Selon l'al. 4, *la Confédération, les cantons et les communes veillent à créer un environnement favorable [des conditions-cadres favorables] à des formes d'habitat et*

de travail durables dans des structures de petite taille se caractérisant par [...] de courts trajets [...].

- Selon l'al. 5, ils œuvrent à un développement du milieu bâti vers l'intérieur, qui s'accorde avec une qualité de vie élevée et des dispositions de protection particulières.
- Selon l'al. 6, la création de nouvelles zones à bâtir n'est admise que si une autre surface non imperméabilisée d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable a été déclassée de la zone à bâtir. Le gel de la superficie totale des zones à bâtir associé à cet alinéa est l'un des points les plus controversés du projet.
- Afin d'éviter que l'al. 6 ne soit contourné par une déviation vers la zone non constructible, l'al. 7 précise les structures (constructions et installations) autorisées en dehors des zones à bâtir. [...], *Seules les constructions et les installations qui sont destinées à l'agriculture dépendante du sol et dont l'emplacement est imposé par leur destination, ainsi que les constructions d'intérêt public dont l'emplacement est imposé par leur destination, peuvent être autorisées.* Le principe de l'agriculture productrice dépendante du sol est plus strict que le droit en vigueur.

L'accent mis par l'initiative sur un développement de grande qualité du milieu bâti (urbanisation) vers l'intérieur est positif. Le gel exigé des zones à bâtir a des effets d'une grande portée. Les nombreuses abstentions au sein du groupe PS du Conseil national sont dues à la crainte que le projet de loi n'entrave la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, partie 1. Des raisons de politique démocratique ont également conduit à une certaine frilosité : l'initiative pour le paysage (« De l'espace pour l'homme et la nature ») prévoyait déjà un moratoire sur de nouveaux classements en zone à bâtir. Cette initiative a cependant été retirée au profit de la LAT 1. Malgré ces objections a prévalu l'avis selon lequel des mesures efficaces contre l'étalement urbain sont nécessaires.

Lors du prochain débat sur la deuxième étape de la révision de la LAT, qui porte sur les dispositions relatives à la construction en dehors des zones à bâtir (LAT 2), le PS recommandera également un aménagement du territoire efficace, en soutenant notamment le principe de la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire et la protection des terres cultivées.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

A-1 DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES : SOUTENIR LA GRÈVE DES FEMMES

Proposition

Le PS Suisse soutient la Grève des femmes* du 14 juin 2019, entend être représenté dans les comités de grève de tous les cantons et participer activement aux actions du 14 juin.

Justification

Nous, les femmes*, sommes en colère. En colère contre les inégalités, en colère contre l'indifférence et en colère contre la politique qui n'avance pas en notre faveur : nous sommes encore massivement sous-représentées là où les décisions sont prises, nous accomplissons encore une grande partie du travail de *care*, nous recevons encore en moyenne des pensions inférieures de 40 % à celles des hommes et les « professions typiquement féminines » comme les soins infirmiers sont encore bien moins payées que les « professions typiquement masculines ». Malgré l'engagement inlassable d'innombrables personnes, presque rien ne change. C'est pourquoi des comités de grève locaux se sont constitués dans tout le pays, à commencer par la Suisse romande. L'objectif est clair : le 14 juin 2019, une autre Grève des femmes* aura lieu. Le PS, en tant que parti féministe, doit sans l'ombre d'un doute soutenir cette grève.

Proposition du Comité directeur : accepté

A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)

Stopper l'augmentation permanente des primes en améliorant la solidarité et l'indemnisation des pertes dans l'assurance-maladie de base.

L'amendement a été **retiré**.

A-3 Andi Dauru et al. : Soutenir les référendums cantonaux contre le PF17

Proposition :

Le PS Suisse soutient les partis cantonaux du PS dans leur lutte contre la mise en œuvre déséquilibrée du PF17 dans les cantons et contre les réductions cantonales de l'impôt sur le bénéfice. Concrètement, des pourcentages de poste sont mis à disposition en suffisance au Secrétariat central, par exemple pour la formulation et la phraséologie, la coordination de la communication et de la documentation, la mise à disposition de matériel et de documents de campagne, tels que des graphiques pour les affiches, des dépliants, des sites Internet, des idées d'actions sur le terrain, des argumentaires, etc. Le PS Suisse soutient également les référendums en s'exprimant dans les médias, en assistant aux manifestations dans les cantons avec des élu-e-s* de premier plan (présidence du parti, président du Groupe, membres du Groupe) et en apportant un soutien financier adéquat.

Développement :

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 29 septembre 2019, le PS s'est prononcé en faveur du projet fiscal 17 et du financement de l'AVS (RFFA) au niveau fédéral. Dans le même temps, il a été convenu que les réductions de l'impôt sur le bénéfice au niveau cantonal, qui entraînent des millions de pertes dans les caisses cantonales et communales, seraient combattues avec vigueur. Il faut à présent agir de manière conséquente dans toute la Suisse.

Signataires :

Adil Koller (président PS Bâle-Campagne), Priska Seiler Graf (co-présidente PS canton de Zurich), Andi Dauru (co-président PS canton de Zurich), Lewin Lempert (vice-président JS Suisse), Nina Schläfli (présidente PS Thurgovie), Natascha Wey (co-présidente Femmes* socialistes suisses), Martine Docourt (co-présidente Femmes* socialistes suisses), Max Lemmenmeier (président PS canton de Saint-Gall), Philipp Wilhelm (président PS Grisons), Lukas Horrer (secrétaire PS Grisons), Ueli Egger (co-président PS canton de Berne), Mirjam Veglio (co-présidente PS canton de Berne)

Proposition du Comité directeur : accepté modifié

(...) Le PS Suisse soutient également les référendums en s'exprimant dans les médias, en assistant aux manifestations dans les cantons avec des élu-e-s de premier plan (présidence du parti, président du Groupe, membres du Groupe) * (présidence du parti, présidence du groupe parlementaire, groupe parlementaire) et en apportant un soutien financier adéquat.*

La direction partage totalement cette préoccupation. Elle s'inscrit à 100 % dans la stratégie du PS telle que décidée lors de l'AD extraordinaire d'Olten, le 29 septembre dernier : nous soutenons le projet national RFFA, parce qu'il apporte des progrès dans le domaine de la fiscalité et soulage financièrement l'AVS. Cependant, nous luttons avec détermination et vigueur contre toutes les mises en œuvre cantonales qui entraînent dans leur sillage des

défauts trop importants, qui font peser une charge supplémentaire sur les contribuables personnes physiques ou qui génèrent de nouvelles échappatoires et de nouveaux privilèges pour les entreprises et les actionnaires.

Pour autant que les partis cantonaux se conforment à la résolution de l'AD et soutiennent le projet RFFA au niveau national, le PS Suisse soutiendra les partis cantonaux dans leurs référendums cantonaux conformément aux mesures spécifiées dans la demande. Ce soutien doit être fourni dans les limites des pourcentages de poste (personnel) et des budgets réguliers du PS Suisse. Les pourcentages de poste ont déjà été augmentés dans la perspective des élections de 2019. Il y aura ainsi suffisamment de ressources à la fois dans le département Campagnes et dans le département Politique pour fournir le soutien nécessaire.

En revanche, la direction refuse un soutien financier direct du PS Suisse aux référendums cantonaux. Selon la convention en vigueur, les Partis cantonaux reçoivent de l'argent de la collecte de fonds du PS Suisse, qu'ils peuvent utiliser comme bon leur semble. Un financement complémentaire des votations cantonales n'est pas la tâche du PS Suisse, conduirait à des luttes de répartition désagréables entre les cantons et créerait un précédent délicat. Le soutien doit être de nature politique, il doit avoir trait à la technique de campagne et au contenu.

A-4 Mattea Meyer et al. : élaboration d'une initiative populaire sur l'harmonisation fiscale matérielle

Le Congrès du parti met en place un groupe de travail qui prépare une initiative populaire sur l'harmonisation matérielle de l'impôt sur les sociétés entre les cantons et la soumet aux organes compétents en vue de son lancement. La coprésidence du groupe de travail doit être assurée par les premiers signataires, afin de soulager le Comité directeur du PS au cours de l'année électorale 2019.

Motif :

À la suite de l'approbation de la RFFA par le Parlement, la question pour le PS est de savoir quelles sont les prochaines mesures à prendre pour sortir du dumping fiscal et créer plus de justice fiscale. Le projet fiscal ne nous libère pas de la vulnérabilité au chantage exercé par la mobilité du capital mondial. Le modèle de dumping fiscal de la Suisse est destructeur. D'une part, attirer les entreprises les moins taxées entraîne un manque de recettes fiscales en Suisse. Les gens ressentent avec toujours plus d'acuité les conséquences de cette concurrence ruineuse en matière de fiscalité des entreprises. C'est à eux que l'on demande de compenser les pertes : par des impôts plus élevés sur leurs revenus et leurs rentes et un démantèlement des prestations. Dans le cadre de programmes de démantèlement, on supprime les réductions de primes, réduit les contributions allouées à la garde des enfants (destinée à décharger les familles), ferme les bibliothèques, etc. Les entreprises financièrement solides participent de moins en moins aux services d'utilité publique dont elles bénéficient. Et des particuliers financièrement solides fondent toujours plus de « S. A. » pour payer moins d'impôts. Cette concurrence fiscale ruineuse n'apporte rien d'autre qu'une redistribution (transfert, nouvelle répartition) du travail vers le capital et est donc non seulement scandaleusement injuste, mais aussi préjudiciable à l'économie nationale.

D'autre part, cette politique fiscale entraîne l'anéantissement de milliards de francs du substrat fiscal ailleurs. Cela a des conséquences réelles sur la vie des habitants de ces pays : il manque de l'argent pour l'infrastructure, les soins de santé et l'éducation, ce qui rend leur développement impossible et fournit un terrain propice à la misère et à l'exil. Ce que nous avons vécu dans le monde entier au cours des dernières décennies a été un triomphe sans précédent du capital. Quelques centaines d'entreprises déterminent le montant des impôts qu'elles paient ainsi que le salaire minimum et les normes environnementales qu'elles veulent accepter. Elles élèvent un rendement des capitaux propres de 15 % au rang de droit de l'homme. Alors que les vrais droits de l'homme sont violés quotidiennement. Indépendamment de sa véracité, leur menace de (pouvoir) s'en aller à tout moment si les impôts, les normes écologiques ou les conditions-cadres sociales ne leur conviennent pas a du poids. Nos démocraties sont aujourd'hui prises dans l'étau de cette menace permanente active en toile de fond.

À plus long terme, nous avons besoin de réponses au niveau international. Avec le plan d'action BEPS (base erosion and profit shifting) et la déclaration pays par pays (country-by-country reporting), un petit mouvement s'est amorcé sur ce dossier dans les pays

de l'OCDE ces derniers mois. À l'avenir, les entreprises seront obligées de révéler les endroits où les bénéfices sont produits. L'objectif devrait être de faire en sorte que les impôts soient payés là où la valeur ajoutée réelle est générée. Aujourd'hui, les bénéfices sont transférés vers des pays à faible fiscalité, où ils ne sont pour ainsi dire pas imposés. Or, la Suisse, précisément, qui occupe une position de leader dans la course mondiale aux armements fiscaux, doit enfin apporter sa contribution à un tel progrès au lieu de continuer de le bloquer.

Un premier pas vers une plus grande justice fiscale en Suisse consisterait à freiner la ruineuse concurrence fiscale intercantonale. Il est inacceptable que les cantons, à l'intérieur de la Suisse, s'arrachent le substrat fiscal et le détruisent en même temps. Une Suisse, où les cantons se causent du tort les uns aux autres, ne peut pas être notre Suisse.

C'est pourquoi nous avons maintenant besoin d'une double stratégie pour l'avenir. Premièrement, nous devons lutter dans les mois à venir contre les exagérations dans les réformes fiscales cantonales et proposer des contre-financements. Deuxièmement, le PS doit passer à l'offensive en matière de politique fiscale en lançant une initiative populaire. Une initiative qui harmonise les impôts sur les sociétés (la fiscalité des entreprises) dans toute la Suisse, freine la concurrence intercantonale et donne à la classe politique un mandat clair pour qu'elle garantisse une plus grande justice fiscale au niveau international.

La politique fiscale détermine la répartition de la richesse et du pouvoir dans notre société. Une gauche qui n'a pas ses propres idées en matière de politique fiscale est une gauche qui ne saurait prétendre rendre le monde plus juste. Pour nous, la fiscalité est au centre de la politique socialiste.

Conscient-e-s du fait que le PS Suisse s'occupera principalement des élections de 2019 au cours de l'année à venir, nous, les premiers/premières signataires, proposons de diriger le groupe de travail nous-mêmes et de prendre en charge l'organisation de ce groupe de travail en concertation avec la présidence du PS.

Premiers/premières signataires :

Jacqueline Badran (conseillère nationale, canton de Zurich), Ada Marra (conseillère nationale, canton de Vaud), Mattea Meyer (conseillère nationale, canton de Zurich), Fabian Molina (conseiller national, canton de Zurich), Cédric Wermuth (conseiller national, canton d'Argovie)

Personnes soutenant la requête : Beda Baumgartner (vice-président du PS Bâle-Ville), Mario Carera (PS ville de Berne), Tom Cassee (PS 3, ville de Zurich), Lukas Horrer (secrétaire du PS Grisons), Adil Koller (président du PS Bâle-Campagne), Samira Marti (vice-présidente du PS Bâle-Campagne), Ursula Marti (députée PS au Grand Conseil, Berne), Pascal Pfister (président du PS Bâle-Ville), David Roth (président du PS du canton de Lucerne), Nina Schäfli (présidente du PS Thurgovie), Jonas Steiner (suppléant du secrétaire général du PS du canton de Zurich), Comité directeur du PS canton de Berne, Comité directeur du PS canton de Soleure, Comité directeur du PS district de Winterthour, Comité directeur du PS ville de Zurich

Proposition du Comité directeur : accepté

R-1 PS Migrant-e-s : laisser l'Europe aux nationalistes et aux xénophobes ou plaider en faveur d'une UE forte et sociale ? Telles sont les deux options !

Le nationalisme et la xénophobie ont atteint un niveau alarmant en Europe. Une profonde crise de solidarité touche les fondements mêmes de la coopération européenne. Même le cœur de l'Europe est remis en question : veiller avec les institutions européennes à ce que les conflits soient résolus pacifiquement et à ce que les droits de l'homme soient protégés pour chacune et chacun. L'attaque contre les institutions européennes est donc toujours aussi une attaque contre la politique en général : la politique façonne notre vie sociale et écologique et limite le pouvoir des groupes d'entreprises.

Les conséquences d'un nationalisme de plus en plus agressif et les attaques contre le multilatéralisme sont également de plus en plus visibles en Suisse. C'est pourquoi il est d'autant plus important pour le PS et ses alliés de s'opposer à la rhétorique anti-européenne et de se lever au-delà des frontières nationales pour une Europe forte et sociale, qui assume sa responsabilité globale pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable.

Les élections au Parlement européen constituent un élément de cet engagement en faveur de la solidarité. Du 23 au 26 mai 2019, la politique européenne redéfinira le cap qu'elle entend franchir. C'est à ces dates-là qu'il sera décidé si les néolibéraux poursuivent leur marche en avant avec l'aide des anti-européens ou si l'Europe sociale et solidaire peut être renforcée.

Les élections au Parlement européen revêtent une importance stratégique, parce que ce Parlement dispose de beaucoup plus de compétences qu'on ne le croit d'ordinaire : sans son aval, il n'y a pas de budget de l'UE, pas de lois de l'UE (directives et règlements), et pas de président-e de la Commission européenne, qui occupe une fonction clef au sein du système politique de l'UE. Tous les grands partis européens présenteront donc des têtes d'affiche. La personne qui recueillera le plus de voix en mai 2019 deviendra le nouveau président ou la nouvelle présidente de la Commission. Le principal candidat du Parti socialiste européen (PSE) est probablement Frans Timmermans, qui a acquis une grande crédibilité dans la lutte pour une UE démocratique, sociale et solidaire. Il mérite le soutien sans équivoque du PS Suisse également.

En effet : notre pays doit et veut savoir s'il sera entouré d'une Europe qui s'effondre, dominée par les nationalistes et les xénophobes, ou s'il pourra faire corps avec une UE forte, sociale et solidaire. Aujourd'hui déjà, plus de 60 % de toutes les lois (fédérales) suisses sont directement influencées par le droit européen. Elles vont jusqu'à le reproduire/reprendre tel quel. Il est donc d'autant plus important que le PS Suisse exerce une influence sur les élections au Parlement européen en mai 2019. En Suisse vivent plus de 2,1 millions de citoyennes et citoyens européens. C'est plus que dans certains États membres de l'UE. 25 % de la population résidente suisse âgée de plus de 18 ans peut participer aux élections au Parlement européen. Il s'agit de la mobiliser.

Voilà pourquoi la conférence des délégué-e-s du PS Migrant-e-s lance un appel au Comité directeur du PS Suisse, aux partis cantonaux et aux sections locales :

1. Identifiez et mobilisez les nombreux membres et sympathisant-e-s du PS ayant la double nationalité pour les encourager à participer aux élections au Parlement européen et à voter pour une Europe forte et sociale.
2. Entrez en contact avec les sections suisses des partis frères européens et les associations culturelles des pays de l'UE et joignez-vous à elles pour mobiliser les citoyens européens vivant en Suisse en vue des élections au Parlement européen.
3. Encouragez l'affiliation au PS Migrant-e-s, dont l'objectif est de mobiliser la population issue de la migration pour l'inviter à participer à la vie politique et à promouvoir la justice sociale chez nous et dans les pays d'origine.
4. Soutenez le manifeste électoral du Parti socialiste européen (PSE) et de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui tous deux soutiennent sans équivoque la création d'une Europe sociale.

Proposition du Comité directeur : accepté

R-2 Nadia Kuhn et al : Halte à l'exploitation des personnes issues de la migration actives dans le travail de care !

L'an dernier, le 1 % le plus riche de la population s'est approprié 82 % de la fortune générée à l'échelle mondiale.¹³ Cette évolution est l'expression d'un système économique dans lequel les possédants sont récompensés pour leur richesse déjà existante par des revenus du capital non liés à la performance et où le travail est systématiquement vampirisé. Il y a peu de domaines professionnels où cette vampirisation (exploitation) saute autant aux yeux que celui des soins individualisés dans les ménages privés.

Des dizaines de milliers de personnes travaillent 24 heures sur 24 pour des salaires très bas dans les ménages privés suisses.¹⁴ Bien que le contrat de travail normal des travailleurs domestiques prévoie un salaire minimum de CHF 18.90,¹⁵ les dispositions légales sont souvent violées et la réalité vécue de la disponibilité 24 heures sur 24 est loin d'être reflétée dans le temps de travail calculé. Les employé-e-s concerné-e-s sont pour la plupart des femmes d'Europe de l'Est qui sont obligées de quitter leur pays d'origine pour des raisons économiques. Le grand tollé social suscité par les conditions susmentionnées n'a pas encore éclaté.

Pour le PS, c'est clair : ce n'est pas un hasard si nous trouvons ces conditions de travail précaires précisément dans le domaine du travail de care (soins, encadrement, assistance, ménage, prise en charge, garde, etc.). Le système économique capitaliste repose sur une externalisation (délocalisation) systématique de ses coûts vers différentes sphères, lesquelles peuvent apparemment être exploitées sans conséquences. Trois des piliers importants de l'économie capitaliste se concentrent dans le domaine du travail de care accompli par les personnes migrantes. Nous vivons dans un système social dans lequel la richesse générée par le travail salarié va principalement dans les poches des possédants. En même temps, ce n'est qu'au travers d'autres formes de travail que l'exercice même de cette activité lucrative est rendu possible, et celles-ci sont généralement invisibles aujourd'hui : le travail de care non rémunéré, qui est principalement effectué par les femmes dans les ménages privés, et le travail de personnes dans les pays à bas salaires, qui maintient par des prix bas la consommation de la population active dans les centres capitalistes à un niveau élevé. Ces formes de travail ne sont généralement pas prises en compte dans la lutte pour des conditions de travail équitables. Le travail non rémunéré des femmes dans les ménages privés n'est pas reconnu comme tel (travail) eu égard au fait que la femme aurait, par nature, une (prétendue !) « consanguinité » avec ces tâches. Les salaires minimaux dans les pays du Sud sont bannis du champ de la responsabilité en raison de la distance géographique qui les sépare de nos « salons ».

¹³ <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2018-01-22/les-1-les-plus-riches-empochent-82-des-richesses-creees-lan>

¹⁴ <https://www.srf.ch/news/schweiz/pflegerinnen-aus-osteuropa-care-migrantinnen-sollen-fairere-bedingungen-erhalten>

¹⁵

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/normalarbeitsvertraege/Normalarbeitsvertraege_Bund.html

Ces stratégies d'externalisation s'appliquent également dans le contexte du travail de care effectué par les migrant-e*-s. Selon les normes polonaises, les salaires sont très bons, et les femmes font le travail par amour, prétexte-t-on ici aussi. Nous nous opposons à de telles stratégies de justification sexistes et racistes. Toute forme de travail salarié effectué en Suisse mérite une rémunération décente, quelle que soit l'origine des travailleurs. L'exploitation des migrant-e*-s effectuant du travail de care ne représente pas une solution durable à la crise actuelle des soins, mais déplace plutôt celle-ci vers les pays d'origine des migrant-e*-s, dans lesquels apparaissent de nouvelles lacunes en matière de care. La demande de services de care dépasse de plus en plus l'offre existante. Il y a plusieurs raisons à cela : l'espérance de vie augmente et le besoin en services de care augmente. Dans le même temps, l'activité professionnelle (lucrative) des femmes s'accroît, tandis que celle des hommes ne diminue pas de manière significative. Il en résulte une pénurie supplémentaire de services de care. Cette évolution exemplifie la tendance autodestructrice de notre système économique, laquelle se manifeste également dans d'autres domaines.

Le capitalisme cherche à élargir la sphère de l'économique (=> économisation) alors même qu'il dépend, dans son essence même, d'un extérieur qui en supporte les coûts. Il aspire à l'économisation et à l'exploitation de l'environnement alors même qu'il (le capitalisme) est tributaire d'espaces naturels intacts qui assurent la reproduction des ressources naturelles. Il cherche à exploiter la force de travail que représentent toutes les personnes disponibles sur le marché tout en comptant sur la fourniture de services de care non rémunérés.

Ces contradictions sont une conséquence directe de notre système économique et elles ne peuvent être résolues durablement par le marché. Ni l'augmentation du renchérissement et de l'exclusivité des services de care, d'une part, ni la réduction des salaires dans le secteur rémunéré du travail de care, d'autre part, ne représentent pour le PS des solutions acceptables à la crise des soins. Le PS est également fermement opposé aux solutions fallacieuses qui seraient appliquées sur le dos des migrant-e*-s.

Par conséquent, le PS Suisse exige ceci :

- Des contrôles efficaces et des conditions de travail équitables pour les migrant-e*-s exerçant des activités de care.
- Une réduction du temps de travail qui permette une répartition équitable du travail de care entre les sexes et libère des ressources en temps pour le travail non rémunéré.
- Une expansion des services de care par les pouvoirs publics. Seul un financement solidaire peut assurer des salaires équitables dans le secteur rémunéré du travail de care et, en même temps, garantir que toutes les personnes, quelle que soit leur situation financière, aient accès aux services de care.
- Soins et assistance (prise en charge, garde, etc.) financés par la voie de la solidarité
- Garde des enfants gratuite

En même temps, une chose reste claire pour nous : à long terme, la crise du care ne pourra être résolue que si l'on restructure le système économique dominant. Notre système

actuel confond profit économique et prospérité sociale. Nous devons passer d'une société de marché à une société de care, où l'accent est mis sur une vie décente et agréable pour toutes et tous.

***Auteurs de la requête :** Nadia Kuhn, Andrea Simonett, Hannah Pfalzgraf, Dario Engeloeh, Lorena Stocker, Virginie Bertoncini, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Julia Baumgartner, Gian Luca Bonanomi, Loris Ducry, Luca Dahinden, Lewin Lempert et Mia Jenni*

Proposition du Comité directeur : Adoption en conformité avec le concept économique.

R-3-a Nadia Kuhn et al : Stopper la crise environnementale – changer de système économique !

Pour le PS, c'est clair : la lutte pour une politique environnementale et climatique durable ne peut être menée que parallèlement à la lutte en faveur d'un meilleur système économique. Par conséquent, le PS s'oppose à la vision dévoyée d'un capitalisme vert.

Nous vivons dans un système économique où les profits sont privatisés et les coûts sociaux communautarisés. Cela s'exprime entre autres dans la croissance régulière de la richesse du 1 % le plus riche de la population : en 2013, rien qu'en Suisse, 75 milliards de francs de revenus du capital ont été distribués à des particuliers.¹⁶ Cette situation repose sur des rendements élevés, qui dépendent à leur tour d'une croissance économique régulière et de l'exploitation du travail salarié. Cependant, le pressurage du travail salarié n'est que la partie visible d'un système d'exploitation qui dépend à sa base de l'externalisation (délocalisation) de ses coûts : l'exploitation par l'intermédiaire de bas salaires est rendue possible par le travail de *care* non rémunéré dans les ménages privés. Avec la montée des inégalités, la consommation de la population active dans l'hémisphère Nord ne peut être maintenue/soutenue que par des produits abordables qui ne doivent la modicité de leurs prix qu'aux salaires encore plus bas pratiqués dans l'hémisphère Sud.

Ce système d'externalisation est complété par notre interaction avec la nature. Les coûts de notre mode de vie et de notre modèle économique (mode de gestion économique) sont repoussés dans l'hémisphère Sud et dans l'avenir sous la forme de la pollution environnementale et de l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, à mesure que la charge exercée sur la nature augmente, les changements climatiques deviennent de plus en plus perceptibles dans notre pays également.

Dans le village français de Vittel, le niveau de la nappe phréatique baisse chaque année et les sources menacent de s'assécher parce que Nestlé vend de l'eau potable dans des bouteilles en plastique et que la nature ne peut pas compenser la surutilisation (surexploitation) intensive.¹⁷ Un tiers des terres agricoles du monde sont menacées de disparition (dévastation) et, avec elles, la base de l'alimentation d'innombrables personnes.¹⁸ Des centaines de millions d'autres êtres humains vivent sous la menace d'un exil forcé à cause de l'élévation du niveau de la mer.¹⁹

Si la catastrophe climatique et la surexploitation des ressources naturelles sont dues essentiellement à la partie la plus riche de la population, les conséquences actuelles touchent principalement les plus pauvres. L'évolution observée à ce jour montre clairement que l'épuisement des ressources naturelles et l'état de notre système économique sont inextricablement liés. Le capitalisme ne peut exister que si l'investissement du capital promet un retour financier. La menace d'un statu quo à long terme de la croissance écono-

¹⁶ https://99prozent.ch/wp-content/uploads/2018/04/Argumentarium_ausf%C3%BChrlich_99-Initiative.pdf

¹⁷ <https://www.blick.ch/news/wirtschaft/wasserkrieg-in-den-vogesen-dreht-nestle-vittel-den-hahn-zu-id8724624.html>

¹⁸ <https://www.klimaretter.info/umwelt/nachricht/6140-klimawandel-verstaerkt-die-wuestenbildung>

¹⁹ <https://www.watson.ch/wissen/klima/125998148-klima-meeresspiegelanstieg-gefaehrdet-etwa-halbe-milliarde-menschen>

mique mondiale ou d'une croissance négative à long terme rend donc sa survie impossible. Le système capitaliste se rend victime de lui-même, confirmant ainsi la thèse selon laquelle il n'est pas viable du fait de ses coûts réels.

Pour le PS, c'est clair : nous ne regarderons pas en silence le capitalisme et notre environnement s'attirer mutuellement dans l'abîme. La catastrophe environnementale et climatique qui se profile est le problème le plus urgent à résoudre, car elle menace les perspectives d'avenir d'innombrables personnes. Le PS exercera donc une pression politique massive à tous les niveaux pour promouvoir une transformation socio-économique. Cela exige un soutien renforcé du gouvernement aux énergies renouvelables et une législation efficace, afin de prévenir la progression du changement climatique et d'empêcher une pollution accrue de notre environnement.

Dans le même temps, il doit pour nous être clair que ces mesures ne sont pas encore suffisantes. Le lien étroit entre le système capitaliste et le déclin de notre environnement montre clairement que nous ne pouvons pas résoudre les problèmes actuels de dégradation de l'environnement sans un changement radical du système dans l'ensemble de la société. Nous ne pourrions pas arrêter la destruction de l'environnement tant qu'il sera et restera rentable, pour les particuliers et les entreprises, de délocaliser les coûts de la production et du mode de vie habituel dans la sphère de l'environnement. C'est précisément de ces stratégies d'externalisation que notre système économique actuel dépend de manière vitale. Nous avons besoin d'un système économique dont la survie n'est pas liée à une croissance économique permanente. La concrétisation de ce système passe par une démocratisation de l'économie. L'externalisation des coûts dans la sphère de la nature et la destruction de nos futures bases de production et de vie ne peuvent être arrêtées que si les besoins de tous les êtres humains sont pris en compte. Pour toutes les générations futures, le besoin de disposer d'un environnement intact occupe une place centrale.

Les exigences du PS Suisse sont claires :

- À court terme, il est nécessaire d'accroître massivement le soutien gouvernemental aux énergies renouvelables et de prendre des mesures juridiques efficaces contre la progression du changement climatique.
- Le lien entre le système économique capitaliste et la catastrophe climatique doit enfin être reconnu
- Afin de stopper à long terme la catastrophe climatique, il est nécessaire de démocratiser l'économie et de triompher du système économique capitaliste.

Auteurs de la requête : Nadia Kuhn, Andrea Simonett, Hannah Pfalzgraf, Dario Engeloeh, Lorena Stocker, Virginie Bertoncini, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Julia Baumgartner, Gian Luca Bonanomi, Loris Ducry, Luca Dahinden, Lewin Lempert et Mia Jenni

Proposition du Comité directeur : Rejet en faveur de la contre-résolution R-3-b « Mettre fin à la crise climatique – reconstruire l'économie sur un mode écologique » du Comité directeur.

Motif :

1) Le 23 juin 2018, l'Assemblée des délégués du PS a adopté à l'unanimité le papier de position « Transports et place financière, les omissions coupables de la politique climatique suisse – agir pour dépasser les illusions », clarifiant ainsi sa position en matière de protection climatique. À cette occasion, une demande similaire de la Jeunesse socialiste suisse a été rejetée. La contre-résolution est un résumé de cette position, récemment adoptée.

2) Le concept économique « Notre économie » s'exprime explicitement sur la relation entre la protection du climat et le capitalisme. Le Comité directeur ne souhaite pas que cette résolution débouche sur la validation d'une interprétation différente. Par ailleurs, une autre proposition similaire de la Jeunesse socialiste suisse a été rejetée lors de l'AD du 24 février 2018, dans le cadre de la première discussion sur le concept économique.

R-3-b Contre-résolution du Comité directeur : mettre fin à la crise climatique – reconstruire l'économie sur un mode écologique

Le réchauffement climatique est l'une des plus grandes menaces pesant sur l'humanité. Sans une action rapide, les catastrophes naturelles, les problèmes alimentaires et les conflits liés aux flux migratoires continueront de s'intensifier. Le climat pourrait atteindre un point de basculement synonyme de conséquences irréversibles. Les coûts de notre mode de vie et de notre modèle économique (mode de gestion économique) sont repoussés dans l'hémisphère Sud et dans l'avenir sous la forme de la pollution environnementale et de l'exploitation des ressources naturelles. Si la catastrophe climatique et la surexploitation des ressources naturelles sont dues essentiellement à la partie la plus riche de la population, les conséquences touchent principalement les plus pauvres. Cependant, à mesure que la charge exercée sur la nature augmente, les changements climatiques deviennent de plus en plus perceptibles dans notre pays également. L'évolution observée à ce jour montre que l'épuisement des ressources naturelles et notre modèle économique sont inextricablement liés.

En signant l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée, avec la communauté internationale, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la surchauffe climatique à une valeur située bien au-dessous de 2 degrés, de préférence inférieure à 1,5 degré. Cela suppose une sortie rapide et méthodique des énergies fossiles et de l'énergie atomique. Le PS va donc exercer une pression politique massive à tous les niveaux pour promouvoir une transformation socio-économique. Cela exige des conditions-cadres favorables et une législation efficace destinées à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le but est de prévenir la progression du changement climatique et d'empêcher une pollution accrue de notre environnement.

Les problèmes actuels de dégradation de l'environnement ne peuvent être résolus que par un changement radical de système dans l'ensemble de la société. Nous avons besoin d'un système économique dont la survie n'est pas liée à une croissance économique permanente. La concrétisation de ce système passe par une démocratisation de l'économie. L'accent est ici mis sur la nécessité de léguer un environnement intact à toutes les générations futures.

Le PS pose les exigences suivantes :

- Pour 2020-2030, nous devons pratiquer une politique climatique ambitieuse qui se conforme aux objectifs de l'Accord de Paris au niveau national. Pour que la Suisse devienne neutre sur le plan climatique d'ici à 2045, la transformation du système énergétique doit être accélérée. Nous devons réduire la consommation d'énergie, accroître l'efficacité énergétique, accélérer la rénovation des bâtiments, électrifier le trafic routier et promouvoir le passage à une mobilité respectueuse du climat.
- Il faut mettre en œuvre une politique contraignante en faveur du développement des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie solaire. Les objectifs intermédiaires relatifs au développement des énergies renouvelables et à la réduction

des émissions de CO₂ doivent être renforcés et s'inscrire dans une stratégie contraignante de décarbonisation.

- La stratégie de la place financière doit toujours être respectueuse du climat. L'objectif est qu'à partir de 2025, les entreprises suisses ne financent plus de projets pétroliers et gaziers et qu'elles ne détiennent plus de participations dans des entreprises actives dans ces secteurs.
- La Suisse doit contribuer au financement de mesures mises en œuvre dans les pays du Sud selon le principe du pollueur-payeur, afin de pouvoir cofinancer les 100 milliards de dollars annuels promis par la communauté internationale pour faire régner plus de justice climatique.
- L'augmentation des émissions de CO₂ doit être combattue avec détermination. Il faut introduire une taxe sur les billets. Les recettes doivent être utilisées pour le financement international de la lutte contre le changement climatique. La Suisse doit s'engager au niveau international en faveur d'une taxe sur le kérosène. En raison de la concurrence entre zones terrestres (terres émergées) pour la production alimentaire et de la destruction des forêts vierges, les « biocarburants » ne peuvent constituer une solution de rechange.

Proposition du Comité directeur : accepté

R-4 PS60+ : Des logements abordables pour tous – même à l'âge de la retraite !

Le PS60+ appelle les pouvoirs publics à s'engager beaucoup plus fortement dans la fourniture de logements abordables aux seniors, aux familles et aux jeunes. Il soutient donc l'initiative de l'Association suisse des locataires pour plus de logements abordables et demande une augmentation rapide des ressources du *Fonds de Roulement*. Dans le même temps, il exige la pratique d'une politique foncière active et la mise en place de logements adaptés à la population retraitée.

Dans les agglomérations, les investisseurs et les fonds financiers font grimper les prix des terrains et de l'immobilier à des hauteurs astronomiques. En conséquence, les loyers ne sont plus vraiment supportables pour de nombreuses personnes, dont une bonne partie de la classe moyenne. Pour la population retraitée, l'offre de logements correspondant à sa situation de vie est insuffisante. Souvent, en raison d'un manque de structures adaptées à leur âge, les seniors n'ont plus d'autre choix que celui d'un « déménagement » coûteux dans un foyer pour personnes âgées ou un établissement médico-social. Cela entraîne des coûts élevés pour les pouvoirs publics. Les remèdes à ces problèmes sont connus depuis longtemps. Le tout est maintenant d'enfin les appliquer.

Promotion de la construction de logements d'utilité publique. Le besoin urgent d'une offensive pour la construction de logements d'utilité publique se fait sentir. Le PS60+ soutient l'initiative de l'Association suisse des locataires intitulée « *Davantage de logements abordables* ». Il condamne les manœuvres dilatoires de la majorité bourgeoise active au sein de la commission du Conseil national, qui empêche le Parlement de traiter l'initiative rapidement et bloque l'augmentation nécessaire des prêts octroyés aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (*Fonds de Roulement*).

Une politique foncière active. Une politique foncière active dans les cantons et les communes constitue la clef de voûte d'une offre de logements socialement acceptable. L'objectif est de tenir à l'écart de la spéculation les terrains à bâtir potentiels, en particulier aux niveaux cantonal et communal, et de les rendre disponibles à des conditions favorables en droit de superficie en imposant des exigences ad hoc. Il existe également un potentiel pertinent au niveau fédéral, qui réside dans les surfaces en mains des CFF et des entreprises détenues par la Confédération. Celles-ci sont destinées prioritairement à des projets de logements d'utilité publique et non à des immeubles de luxe à but lucratif.

Des logements pour les personnes entrées dans la deuxième moitié de leur vie.

Le PS60+ appelle le secteur public à créer des offres qui répondent aussi aux besoins des seniors en stimulant la construction de logements d'utilité publique. À cette fin, les associations de maîtres d'ouvrage d'utilité publique existantes devraient également être encouragées à prendre de l'expansion. Ces offres doivent être adaptées à la situation des revenus des habitants. Elles doivent garantir des soins de santé et la prise en charge et offrir aux gens un environnement qui leur permette de nouer des contacts intergénérationnels et de participer à des activités sociales diversifiées.

Proposition du Comité directeur : accepté

R-5-a PS60+ : Vivre dans la dignité – même pour les plus démunis ! Stop au démantèlement de l'aide sociale !

Ce sont des causes structurelles qui provoquent la pauvreté et les conditions de vie précaires. Le PS60+ exige donc une aide sociale qui permet même aux plus démunis de notre société de vivre dans la dignité. Le forfait pour l'entretien est à fixer au niveau des prestations complémentaires. En outre, les entreprises sont invitées à assumer davantage leur responsabilité, et une loi fédérale est demandée qui assure des procédures coordonnées dans ce domaine.

En Suisse, quelque 250 000 personnes bénéficient de l'aide sociale, dont un tiers sont des enfants et des jeunes. La pauvreté et les conditions de vie précaires ne sont guère choisies librement par les personnes touchées, mais elles ont des causes sur lesquelles les individus peuvent difficilement influencer. Les bas salaires et la fragilité de conditions de travail entraînent des situations de précarité ; le chômage de longue durée discriminatoire entraîne avant tout et de plus en plus une situation désespérée sur le marché du travail pour les personnes de plus de 50 ans ; le manque d'engagement des entreprises dans la formation continue met en danger des personnes insuffisamment formées ; la réduction des prestations des assurances sociales au cours des 15 dernières années, en particulier dans l'AI, ainsi que la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie augmentent les pressions économiques sur les personnes qui vivent déjà dans les conditions critiques. Quelle honte que des dizaines de milliers d'enfants souffrent de la pauvreté dans une Suisse riche et économiquement performante !

C'est le moment d'apporter un clair correctif à cette situation révoltante.

Augmentation du forfait pour l'entretien. Les montants en question sont plutôt ridicules. Comment une famille de 4 personnes peut-elle se débrouiller avec 5,40 francs pour la nourriture et les boissons et 60 centimes pour les transports publics par personne et par jour ? C'est un scandale !

Le SP60+ exige donc une augmentation massive de l'aide sociale, à court terme au niveau des prestations complémentaires. L'objectif à long terme est d'augmenter le montant total pour un individu à 4 000.- francs par mois.

Obliger les entreprises à assumer leurs responsabilités. Les entreprises sont des acteurs clefs dans la production de la pauvreté et des conditions de vie précaires. Ils doivent également assumer leurs responsabilités.

Le SP60+ exige donc un salaire minimum d'au moins 4 500.- francs par mois, une protection étendue contre le licenciement et un soutien obligatoire substantiel à la formation continue pour tous. En outre, les entreprises devraient cofinancer l'aide sociale de manière décisive.

Une loi fédérale pour l'aide sociale. L'aide sociale est concrètement conçue et mise en œuvre par les communes. Comme à l'époque de Gotthelf. Cela la rend vulnérable aux par-

ticularités locales, conduit à des stratégies d'évitement communales et au tourisme social à la recherche de logements bon marché.

Le PS60+ exige donc la cantonalisation de l'aide sociale dans le cadre de dispositions de la Confédération. Une loi fédérale avec des normes fédérales est donc une priorité urgente !

Proposition du Comité directeur : Rejet en faveur de la contre-résolution R-5-b du Comité directeur.

Motif : Sur le fond, la résolution va dans le bon sens et l'analyse est correcte. Mais les solutions sont mauvaises. Le but du PS consiste à réglementer l'aide sociale au niveau fédéral avec une loi sur l'aide sociale correspondante, et non pas de « cantonaliser » l'aide sociale sur la base de prescriptions fédérales. D'ailleurs, les cantons sont aujourd'hui déjà compétents pour l'aide sociale. C'est au niveau de la charge qu'il existe des différences, car certains reportent les dépenses sur les communes.

Ensuite, le PS milite pour un renforcement des assurances sociales, donc des systèmes situés en amont de l'aide sociale. En effet, les chiffres de l'aide sociale ont essentiellement augmenté en raison des réformes antérieures au sein de l'AI et de l'assurance-chômage. Les personnes ont simplement été transférées à l'aide sociale quand bien même, de fait, les instruments dont disposent les assurances sociales pour réinsérer les assuré-e-s sont plus efficaces que ceux de l'aide sociale, qui reste une aide d'urgence. Le Comité directeur du PS est donc d'avis qu'il n'est pas approprié de renforcer l'aide sociale, telle que le demande le PS 60+. Il faut renforcer en revanche l'aide sociale au niveau structurel, tel que nous l'avons exigé dans notre papier de position de 2015 (https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/these_aide_sociale_position_presidence.pdf).

R-5-b Contre-résolution du Comité directeur : Pour une aide sociale moderne et juste !

L'aide sociale est le dernier filet de la sécurité sociale en Suisse. À l'heure actuelle, plus de 270 000 personnes y ont recours et les dépenses se montent à 2,7 milliards de francs. La tendance est croissante. Depuis plusieurs années, l'aide sociale se trouve sous le feu des critiques. Soit le débat porte sur l'augmentation des dépenses, soit il se concentre sur de quelques rares cas d'abus. C'est le prétexte utilisé par l'UDC et la droite dure pour mener dans plusieurs cantons des attaques virulentes contre ce maillon essentiel de la protection sociale. À la suite des critiques acerbes émises à l'encontre de l'aide sociale, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a pourtant durci les normes de l'aide sociale de concert avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). La révision des normes s'est achevée avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de son 2e volet. Son bilan est dramatique. Elle s'est conclue, notamment, par une baisse du forfait pour l'entretien pour les jeunes adultes et les familles nombreuses.

Or, cela n'a pas suffi aux chantres du démantèlement de l'aide sociale : dans plusieurs cantons, la droite exige des réductions des montants pouvant aller jusqu'à 30 %. Autrement dit, une famille de quatre personnes ne disposerait plus que de 5 francs par jour et par personne pour se nourrir. Ces coupes sont d'autant plus graves qu'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale sont en fait des enfants et des jeunes. C'est un véritable scandale dans une Suisse richissime. Ces attaques sont le reflet d'un contexte politique derrière lequel se cache un enjeu paradigmatique. En effet, ces quinze dernières années, les révisions dans les systèmes en amont comme celles de l'AI ou de la LACI ont accru le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que les coûts. En d'autres termes, cette évolution s'est traduite par un affaiblissement du principe de l'assurance - qui régit la grande majorité des instruments de la protection sociale - au profit de celui de l'assistance ou de la charité. En somme, le démantèlement dans les assurances sociales a provoqué un report de charges sur l'aide sociale. Les bénéficiaires de l'aide sociale ont davantage de difficultés à retrouver une activité rémunérée, ce qui prolonge la durée de perception.

Dans ce contexte, le PS compte se battre pour trois mesures essentielles qui permettront de moderniser les pratiques dans l'aide sociale et de réduire la charge qui pèse sur certaines communes :

- 1) Élaboration d'une loi-cadre fédérale régissant l'aide sociale :** à l'heure actuelle, les normes de la CSIAS sont élaborées sous forme de recommandations à l'attention des cantons et n'ont aucun caractère contraignant. Cela conduit à des disparités au niveau de la prise en charge des bénéficiaires et à des effets de seuil, qui sont plus ou moins prononcés d'un canton à l'autre. De surcroît, les pratiques différentes génèrent une concurrence négative entre les cantons et les communes. D'où la nécessité d'un cadre légal fédéral contraignant qui permettra de régler notamment le financement, la coordination de l'aide sociale avec le reste des prestations sous condition de ressources ainsi qu'avec les autres assurances sociales. Enfin, un tel cadre insufflera à l'aide sociale une légitimité politique et démocratique beaucoup plus forte.

- 2) Harmonisation du minimum vital social au niveau des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :** le minimum vital défini au sein des normes de la CSIAS est clairement insuffisant. Les cantons sont sur le point d'y déroger, ce qui conduira à des inégalités de traitement intolérables. Cette situation n'est plus acceptable et il est nécessaire de procéder à une harmonisation de la définition du minimum vital au niveau fédéral. En effet, celui-ci est un noyau dur de l'État social et il sert à la préservation de la paix sociale. Une telle harmonisation donnera un cadre à l'aide sociale et aux prestations sous condition de ressources.
- 3) Introduction d'un mécanisme péréquatif :** le taux d'aide sociale varie fortement selon les communes, les cantons et les régions. De même, les charges pesant sur les cantons et les communes sont réparties de manière très différente. Certains cantons ont cantonalisé les financements, tandis que d'autres font entièrement peser les charges sur les communes, si bien que certaines arrivent à la limite du supportable. C'est pourquoi le PS exige l'introduction d'un instrument de péréquation inter- et intracantonal afin de soulager les régions les plus touchées.

La politique de la Suisse en matière de sécurité sociale doit passer par un chemin progressiste. Ces trois mesures permettront d'ouvrir la voie vers une aide sociale plus moderne et juste. Elles placeront également les personnes concernées au centre des préoccupations tout en fournissant des solutions aux problèmes rencontrés par les autorités. Enfin, le PS engagera toutes ses forces pour un renforcement des assurances sociales telles que l'AI et l'assurance-chômage, qui sont mieux munies pour prendre en charge et réinsérer un bon nombre de personnes ayant recours à l'aide sociale.

Proposition du Comité directeur : accepté

R-6 Parti socialiste neuchâtelois : Solidarité avec toutes les régions de Suisse

La Suisse est un pays riche, on le sait, mais ses richesses sont mal réparties. Le Parti socialiste suisse (PSS) le répète souvent s'agissant de la répartition entre les plus pauvres et les plus riches des habitants de notre pays.

Si ce combat, noyau intangible de notre formation politique, doit absolument être maintenu, il convient aussi de se préoccuper des disparités flagrantes des richesses entre les collectivités publiques.

Ainsi, dans une étude publiée en 2010 sur la répartition des revenus en Suisse : faits et tendances²⁰ montrent avec pertinence que le revenu moyen par contribuable est de plus de CHF 100'000 à Zoug, alors qu'il est CHF 55 000 à peine dans le canton du Jura. De la même manière, les très hauts revenus sont dispersés de façon très inéquitable, de même que la croissance dans ces cantons. Par ailleurs, les faibles revenus et les disparités sociales entre les cantons suisses sont importantes avec plus de 7 % de personnes à l'aide sociale à Neuchâtel par exemple et moins de 1 % à Appenzell Rhodes-Intérieures en 2016²¹.

Pour pallier ces inégalités criantes, la Confédération a mis en place la RPT, réforme de la péréquation et des tâches qui a été acceptée en 2004 par les cantons et la population suisses à plus de 64 %. Il s'agissait et il s'agit toujours d'un outil indispensable, qu'il n'y a pas lieu de contester, mais qui s'avère être insuffisant.

En effet, depuis la mise en place de la RPT, les inégalités entre les collectivités ne vont pas en diminuant, mais en augmentant — certes dans une moindre mesure que si elle n'existait pas ! En premier lieu, on notera que cette péréquation n'a permis à aucun canton à faible potentiel économique de véritablement changer de direction. Pire encore, la nouvelle répartition des tâches a eu pour effet de reporter nombre de charges dynamiques sur les cantons, de sorte que ceux à faible capacité économique se sont rapidement retrouvés submergés alors même que la RPT devait leur apporter un bol d'air.

En outre, l'optimisation de la RPT adoptée en 2017 a vu les cantons à fort potentiel exiger des correctifs pour, en bref, payer moins de péréquation. Par rapport au modèle antérieur, les collectivités déjà pénalisées économiquement le sont encore davantage. On peut notamment douter de la pertinence de l'utilisation de l'indice des ressources, dont les mécanismes et les critères sont pour le moins peu transparents (montants pris en compte dans l'indice de ressources, revenus « fictifs », etc.).

Cette situation est d'autant plus injuste que les cantons très dynamiques et à fort potentiel économique le sont souvent grâce, certes à la politique propre qu'ils ont menée, ce en quoi ils ont peut-être fait les bons choix par rapport à d'autres, mais surtout grâce à leur situation géographique, à leur histoire ou encore grâce aux investissements de la Confédération, c'est-à-dire les infrastructures financées tant par les habitants venant de régions à fort potentiel économique qu'à faible potentiel économique.

²⁰ DFF, Répartition des revenus en Suisse : faits et tendances, une analyse des revenus imposables 2006

²¹ OFS, taux d'aide sociale par canton et moyenne suisse, 2016.

Mais les justes choix politiques ont aussi parfois cédé le pas sur des politiques de concurrence fiscale outrancière qui, au final, ruinent l'ensemble du système en attirant — à court terme — des contribuables très fortunés concentrés en un seul endroit et qui, souvent, utilisent les infrastructures des cantons ayant fait le choix de ne pas céder aux sirènes du démantèlement fiscal et donc des infrastructures publiques.

Cette situation ne doit plus être tolérée par notre parti. Si le fédéralisme est ancré dans la Constitution et qu'il n'est pas remis en question, il ne doit pas justifier les dérives qui consistent à voir certaines régions de ce pays se paupériser au point de ne laisser que trois choix à leurs autorités politiques : le choix du déficit permanent, qui n'est pas durable, celui de la destruction des infrastructures, qui est par essence inégalitaire, ou celui de l'austérité, qui est un choix à court terme. Plus grave encore, en laissant certaines régions pauvres périr, notre pays touche à sa prospérité, car ces régions apportent souvent une grande contribution en termes d'emplois et de savoir-faire. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le canton de Neuchâtel, dont les problèmes financiers sont malheureusement proverbiaux, apporte une large contribution à la prospérité par le truchement de son tissu industriel horloger unique et par sa capacité d'innovation, puisqu'il est celui qui dépose le plus de brevets par habitant.

Le Parti socialiste suisse doit s'engager lors de la prochaine législature à :

1. Veiller à ce que les inégalités de revenus entre les cantons diminuent ;
2. Investir en priorité dans les cantons à faible capacité économique ;
3. Éviter tout report de charges dynamiques sur les cantons, notamment en franc par habitant, car une telle politique intensifie les inégalités ;
4. Inciter à réformer en profondeur la péréquation financière entre la Confédération et les cantons dans le but d'avoir des critères plus transparents et plus compréhensibles que ne le sont les actuelles péréquations des ressources ou compensations des charges.

Proposition du Comité directeur : accepté

R-7 du Comité directeur : Non au diktat des caisses dans le financement des prestations de santé !

Le lobby des caisses au Parlement fédéral n'a cessé de jouer de toute son influence durant la législature en cours, abusant de la majorité absolue de droite du PLR et de l'UDC au Conseil national. Les assureurs dictent leur politique en matière de santé publique dans la plupart des dossiers et sont source de nombreux blocages. Pendant ce temps, les primes explosent et les mesures concrètes pour maîtriser la hausse des coûts sont rejetées ou traînées en longueur.

La commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) planche actuellement sur un projet, qui reformera fondamentalement la manière de financer les prestations de santé. Également appelé « EFAS », celui-ci octroiera aux caisses-maladie un pouvoir disproportionné en matière de financement et affaiblira considérablement les cantons dans la gestion de l'approvisionnement en soins. Ainsi, selon le dessein de la commission, les assureurs devraient jouer le rôle d'agent payeur (c'est-à-dire celui de moniste). Les cantons leur verseraient une contribution forfaitaire correspondant à 25,5 % des coûts de l'assurance de base (actuellement plus de 7 milliards), tandis que le reste serait payé par les primes. Ce faisant, les cantons ne pourraient exercer plus aucun contrôle démocratique sur l'utilisation des deniers publics. Malgré la forte opposition des cantons et la résistance du PS, les bourgeois et les caisses-maladie n'ont pas bougé d'un iota et ont imposé leurs vues.

Dans ces conditions, le PS Suisse réaffirme fermement son rejet de « EFAS ». Il se déclare prêt à jeter toutes ses forces dans la bataille pour défendre les intérêts des assuré-e-s et combattre un projet intolérable issu tout droit du diktat des caisses.

NON à un projet qui affaiblira les compétences cantonales dans la gestion de l'approvisionnement. Le projet élaboré par la CSSS-N entend favoriser le transfert des prestations du domaine stationnaire vers le domaine ambulatoire et, à terme, maîtriser la hausse des coûts de la santé. Or, celui-ci ne contient rien de tel. Dans les faits, les cantons signeront un chèque en blanc aux 52 assureurs privés actifs dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Désormais, les caisses-maladie décideront à elles seules des prestations remboursées par la LAMal. Les cantons n'auront plus aucun pouvoir pour vérifier les factures. Au demeurant, il existe d'autres mesures bien plus efficaces pour atteindre rapidement l'objectif visé : élaboration d'une liste complète des prestations à fournir uniquement en ambulatoire ou encore renforcement de la coordination des soins axée autour de la médecine de base.

NON à un projet qui soulagera les assurances complémentaires et renforcera la position des cliniques privées. « EFAS » prévoit de renforcer la position des hôpitaux privés qui ne figurent pas sur les listes hospitalières cantonales. Ces listes comprennent tous les établissements pratiquant à charge de l'assurance obligatoire des soins. Or, les assureurs peuvent convenir avec les cliniques ne figurant pas sur cette liste qu'elles puissent malgré tout recevoir une contribution de la LAMal. Cette dernière correspond à 45 % du coût de la prestation fournie. Le projet de la CSSS-N portera cette contribution à 74,5 %. Dans les

faits, les assurances complémentaires, qui, généralement, paient le reste de la facture, seront déchargées et les cantons verront leur pouvoir de gestion de l'approvisionnement s'affaiblir massivement.

NON à un projet qui alourdira la charge pesant sur les assuré-e-s. Avec « EFAS », la participation des assuré-e-s aux coûts de la santé augmentera. Il n'est par ailleurs pas prévu d'accroître la part globale des dépenses assumée par la main publique. Or, à l'heure actuelle, les assuré-e-s paient de leur propre poche près de 30 % des coûts totaux. C'est bien plus que les pays alentour. D'autres projets de loi sont en ce moment débattus aux Chambres fédérales et visent tous à mettre les patient-e-s davantage à contribution. Aussi le financement moniste imposé par la majorité de droite au Parlement est-il inacceptable en l'état. *A contrario*, c'est plutôt d'un allègement du poids des primes que les assuré-e-s auraient besoin.

Empfehlung der Geschäftsleitung: Annahme

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
die stets man noch zum Hunger zwingt!
Das Recht wie Glut im Kraterherde
nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
Heer der Sklaven, wache auf!
Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht !

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
können wir nur selber tun!
Leeres Wort: der Armen Rechte!
Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
Unmündig nennt man uns und Knechte,
dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht !

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
wir sind die stärkste der Partei'n.
Die Müssiggänger schiebt beiseite!
Diese Welt muss unser sein;
unser Blut sei nicht mehr Raben
und der mächt'gen Geier Frass!
Erst wenn wir sie vertrieben haben,
dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht !

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
Debout les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase !
Foule esclave, debout, debout :
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose,
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande,
ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !